



Assemblée générale

Soixante-septième session

80^e séance plénière

Mercredi 15 mai 2013, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić..... (Serbie)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Point 33 de l'ordre du jour (suite)

Prévention des conflits armés

Projet de résolution (A/67/L.63)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'au titre du point 33 de l'ordre du jour, l'Assemblée générale a adopté la résolution 67/259 à sa 64^e séance plénière, le 26 avril.

Nous sommes rassemblés dans cette auguste salle de l'Assemblée générale pour discuter de la situation en République arabe syrienne, patrie d'un peuple fier et vaillant englouti dans un tourbillon d'une violence meurtrière qui ne cesse de s'intensifier. La Syrie, pays pluriconfessionnel et multiethnique situé au cœur du Moyen-Orient, est peuplée de sunnites, de chiïtes, d'alaouites et de chrétiens arabes, mais aussi de Kurdes, d'Assyriens, de Turkmènes, de Druzes, d'Arméniens, de Juifs mizrahim et d'autres communautés. La Syrie se situe à l'un carrefour des civilisations les plus importants du monde, et n'a cessé d'enrichir le patrimoine de l'humanité depuis des millénaires.

Entourée par le bassin méditerranéen et la Terre sainte à l'ouest, l'Anatolie au nord, la Mésopotamie à l'est et le désert d'Arabie au sud, la Syrie abrite de splendides mosquées érigées pendant l'âge d'or de

l'Islam et de magnifiques églises où l'on retrouve quelques-unes des icônes et reliques les plus vénérées par les chrétiens. Sa capitale, Damas, est l'une des plus anciennes métropoles du monde habitée de tout temps. La ville du jasmin, située au centre des puissants empires omeyyade et fatimide, était l'un des points de départ les plus importants des caravanes des pèlerins du hadj. C'est dans cette ville que l'apôtre Paul a connu sa conversion miraculeuse et que Saladin a entamé son expédition vers Jérusalem.

Pendant des siècles, Alep, la plus grande ville de Syrie, a égalé Damas dans sa splendeur. Terminus de la route de la soie, Alep a connu l'apogée de sa gloire sous le règne de Sayf al-Dawla, dont la cour royale attirait des philosophes et des poètes de renom tels qu'Al-Farabi et Al-Mutanabbi.

Or, aujourd'hui, il ne reste quasiment plus rien de cette vitalité et de cette grandeur. Les appels des muezzins et le tintement des cloches des églises ont été noyés par le bruit et la fureur des bombardements, l'explosion des mortiers et les tirs des mitrailleuses. Des villes et des villages ont été complètement rasés et les campagnes jadis fertiles se trouvent aujourd'hui en jachère.

Au moins 80 000 personnes ont trouvé la mort depuis le début des hostilités, la plupart seraient des civils. Le nombre de victimes augmente d'heure en

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-33431(F)



Document adapté



Merci de recycler



heure, tout comme le nombre de réfugiés. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a enregistré près de 1,5 million de réfugiés, qui vivent actuellement dans des camps en Jordanie, au Liban, en Turquie, en Iraq et ailleurs. Selon certaines estimations, il y aurait plus de 4 millions de déplacés depuis le début des combats.

Des preuves de l'emploi d'armes chimiques commencent à transparaître. La violence engendre plus de violence, la haine plus de haine, infligeant des blessures de plus en plus profondes à la société syrienne.

Au cours des 800 derniers jours, les hostilités n'ont cessé de s'intensifier, faisant planer la menace de la formation de fiefs ethniques ou confessionnels, qui mettrait gravement en péril la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. Le risque d'anarchie généralisée devient de plus en plus réel, menaçant de faire sombrer le pays dans un abyme de destruction aveugle.

Nous devons comprendre que ce qui se passera en Syrie dans les semaines et les mois à venir aura des répercussions profondes sur la sécurité et le bien-être de toute la région, voire au-delà. Nous ne devons pas laisser les ténèbres s'étendre et le chaos se propager comme une épidémie. Se laisser abattre par le désespoir face au statu quo est une recette infallible pour un avenir désastreux fait d'une désunion toujours plus grande, de crises à répétition et de revendications incontrôlables.

Nous sommes rassemblés à l'Assemblée générale pour nous faire l'écho de la conscience de la communauté internationale, mais nos efforts doivent être mis au service des initiatives visant à la cessation immédiate et inconditionnelle des hostilités et à amener les parties au conflit à engager un dialogue, objectifs à ne pas confondre avec le dur travail qu'il faudra effectuer par la suite pour instaurer une paix viable et durable en Syrie.

Nous devons faire fond sur l'accord conclu en juin dernier à Genève par le Groupe d'action pour la Syrie et relancé il y a quelques jours à Moscou, afin de faire démarrer le processus politique pour permettre aux Syriens de s'engager sur la voie de la réconciliation et, en fin de compte, de décider librement de l'avenir de leur nation. J'estime que la communauté internationale doit apporter son plein appui à ce plan d'action, dans lequel nous devrions tous jouer un rôle actif et approprié, investissant tous nos efforts pour mettre fin à cette catastrophe.

À mon avis, il s'agit d'un test important pour l'Organisation des Nations Unies, une institution

créée expressément dans le but d'être un centre où s'harmonisent les efforts des nations. Si nous n'arrivons pas à mettre fin à ce qui est en passe de devenir la catastrophe humanitaire la plus effroyable de notre temps, la décence exigera de nous que nous nous demandions, en toute honnêteté : « *Quo vadis*, Nations Unies? »

Je crois que les soubresauts de l'histoire ne sont pas indifférents à la cause de la justice. Si nous nous montrons incapables d'agir pour arrêter cette tragédie, comment pourrions-nous alors préserver la crédibilité morale de l'Organisation? Je considère que le moment est venu de dire « C'en est assez – assez d'indifférence, assez de fratricide ».

Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar, qui va présenter le projet de résolution A/67/L.63.

M. Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous sommes tous conscients des tragédies qui se produisent quotidiennement en République arabe syrienne, de la dégradation de la situation dans le pays, des répercussions que cela a sur la sécurité du pays, le bien-être de sa population et la paix et la sécurité internationales, et de la crise humanitaire critique engendrée par cette situation. Nous ne pouvons que nous demander si l'ONU, face à l'escalade constante dans l'utilisation d'armes lourdes et de missiles balistiques par les autorités syriennes contre des agglomérations, ne devrait pas condamner ces attaques dans les termes les plus énergiques. L'ONU ne devrait-elle pas, face à l'escalade de la violence, condamner ces actes, d'où qu'ils viennent? L'ONU ne devrait-elle pas, en réponse aux violations du droit international humanitaire, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, condamner ces violations, quels qu'en soient les auteurs, et demander qu'il y soit mis fin immédiatement?

Voici l'unique base sur laquelle se fonde le projet de résolution publié sous la cote A/67/L.63. Sur cette base, environ un tiers des États Membres, au nom desquels je prends la parole aujourd'hui, se sont portés coauteurs du projet de résolution, faisant fond sur ceux qu'avait précédemment adoptés l'Assemblée générale à cet égard. Ils ont élaboré un projet de résolution fondé sur le droit international et la Charte des Nations Unies; le texte n'impose aucune obligation aux États Membres, puisqu'il se contente de refléter la position de la majorité en utilisant une formulation de consensus.

Tout en soulignant qu'il n'est pas question de mettre victime et agresseur sur un pied d'égalité, il n'en

reste pas moins que nous devons nous montrer objectifs. Le projet de résolution est donc objectif, équilibré et juste, comme le montrent nombre de ses dispositions, qui condamnent notamment les agressions et les violations et s'efforcent de placer tous les pays sur un pied d'égalité, et ce à plusieurs reprises dans le texte.

Dans ses précédentes résolutions sur la question, l'Assemblée générale a appelé à un règlement politique de la situation et à l'instauration d'un processus de transition politique globale dirigé par la Syrie afin de mettre en place un système politique démocratique et pluraliste. Elle a notamment appelé à l'instauration d'un dialogue sérieux entre les autorités syriennes et toutes les factions de l'opposition. Elle s'est également félicitée de la tenue d'une conférence le mois dernier sous les auspices de la Ligue des États arabes.

Maintenant que la Coalition nationale des forces de l'opposition et de la révolution syriennes a été reconnue comme l'entité qui représente toutes les factions unies, nous disposons d'un interlocuteur, ce qui constitue une étape indispensable si nous voulons procéder à la transition politique. Pourquoi l'Assemblée générale ne s'en féliciterait-elle pas? Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies souligne le rôle que jouent les accords régionaux dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ce que fait également le projet de résolution. L'Organisation ne devrait-elle pas jouer un rôle complémentaire et reconnaître dans la Ligue des États arabes l'autorité compétente habilitée à rechercher une solution politique à la crise en Syrie? Voici en substance ce que propose le projet de résolution aux fins d'un règlement politique de la crise.

Une lecture attentive du texte montre clairement que le projet de résolution appuie tous les efforts visant à trouver une solution permettant de mettre un terme aux effusions de sang et de garantir la mise en œuvre du Communiqué de Genève (voir A/66/865, annexe), en complément de tous les efforts politiques régionaux et internationaux. Le projet de résolution aborde tous les aspects de la crise syrienne, et appelle à la mise en œuvre du plan d'intervention humanitaire afin de fournir une aide à tous les acteurs qui travaillent dans les domaines humanitaire et médical et de leur accorder l'accès aux populations qui en ont besoin; il exhorte également les autorités concernées à fournir l'appui financier nécessaire. Il aborde d'autre part la question des réfugiés et des personnes déplacées, en tenant compte des préoccupations des pays d'accueil, souligne le rôle que joue l'ONU sur le plan politique et condamne

les attaques visant le personnel des Nations Unies. Il se penche également sur la question du principe de responsabilité, exige la fin immédiate de toutes les violations, engage le Conseil de sécurité à examiner les mesures qu'il y aurait lieu de prendre à cet égard et souligne le rôle que joue le peuple syrien en vue d'une réconciliation.

Le projet de résolution souligne un aspect de la crise en particulier, à savoir les allégations concernant l'utilisation éventuelle d'armes chimiques, et il appuie les efforts que déploie l'ONU pour enquêter sur ces allégations sans tirer de conclusions infondées. Le projet de résolution souligne le rôle positif de l'ONU et appuie les efforts qu'elle déploie en vue de fournir une assistance humanitaire ainsi que les activités du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie.

En dépit du caractère urgent de cette crise, les auteurs du projet de résolution se sont efforcés de tenir compte des vues de nombreux pays et ont organisé des consultations dans l'espoir sincère de parvenir à un texte acceptable. Le projet de résolution a été révisé à maintes reprises, et nombre d'entre nous sont intervenus pour apporter des amendements en vue de répondre à toutes les préoccupations. Les États Membres sont saisis d'un projet de résolution fondé sur le droit international, la Charte des Nations Unies et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays. Le projet rappelle également que les États Membres doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, et il ne constitue donc pas un appel à l'intervention militaire ou une excuse à cette fin. Il demande que tout l'appui possible soit fourni au peuple syrien.

L'ONU a notamment pour devoir d'aider le peuple syrien à réaliser ses aspirations à la justice, à la stabilité et à l'égalité et d'en assurer, tout particulièrement, la protection. L'indifférence devant ce qui se passe en Syrie est inacceptable, non seulement au regard des considérations éthiques et humanitaires mais aussi compte tenu des préoccupations liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi nous appelons les États Membres, compte tenu de leur responsabilité juridique et humanitaire, à appuyer cet effort important en votant pour le projet de résolution.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord dire que j'ai écouté avec une très grande attention la déclaration de mon ami, M. Vuk Jeremić, le Président de l'Assemblée générale.

J'espère que ses propos seront dûment consignés dans le procès-verbal de la présente séance. Sa déclaration fournit une analyse précise de ce qui se passe dans notre région et aux alentours et une lecture minutieuse de ce que seront les jours à venir si certaines puissances persistent à refuser la solution politique et continuent de jouer avec le sort de notre peuple et des peuples de la région. Je salue également le Vice-Secrétaire général, mon cher ami Jan Eliasson.

Il est vraiment surprenant que le projet de résolution A/67/L.63 dont nous sommes saisis soit présenté au titre du point 33 de l'ordre du jour intitulé « Prévention des conflits armés », alors que son contenu est en totale contradiction avec l'intitulé et le noble objectif de ce point de l'ordre du jour. En effet, ce projet de résolution vise à accentuer la crise et à attiser la violence en Syrie en créant un précédent dangereux dans les relations internationales par sa tentative de conférer une légitimité à la fourniture d'armes aux groupes terroristes en Syrie et d'octroyer une reconnaissance illégitime à une faction particulière de l'opposition extérieure sous prétexte qu'elle serait le « représentant légitime du peuple syrien », bien que cette faction, elle-même divisée et qui n'a pas de président, ne représente pas même l'ombre de l'opposition, ni en Syrie ni à l'étranger.

Cependant, ceux qui ont élaboré ce projet de résolution ont estimé qu'il était opportun que cette faction parle au nom de l'ensemble du peuple syrien, au nom de millions de Syriens, dans notre pays et à l'étranger, et que l'Assemblée admette que le représentant légitime du peuple syrien soit cette petite faction de l'opposition extérieure – une opposition née, couvée, alimentée et entretenue à Doha, au Qatar, par les médias. Au plan politique, la même chose s'est produite dans d'autres capitales de la région et d'ailleurs.

Il convient de signaler qu'à chaque fois qu'apparaissent les premiers signes d'une solution politique à la crise en Syrie, le rythme et l'ampleur des opérations terroristes sur le terrain augmentent et les manœuvres de certains États s'accroissent pour faire avorter cette démarche. Tout se passe comme s'ils voulaient faire passer le message que la solution politique pacifique basée sur le dialogue n'est pas admissible en Syrie. Le projet de résolution dont nous sommes saisis en est le meilleur exemple : il va complètement à contre-courant du récent rapprochement russo-américain dont s'est officiellement félicité le Gouvernement syrien.

Des centaines d'opérations terroristes, y compris des attentats-suicide, ont fauché la vie de civils innocents en grand nombre. Des organisations terroristes connues sont actives en Syrie et proclament ouvertement leur allégeance à Al-Qaida, que nous combattons tous. Il semble néanmoins que certains combattent Al-Qaida en théorie et d'autres dans la pratique, et que d'autres encore l'appuient, secrètement ou publiquement.

Des milliers de terroristes extrémistes et de mercenaires étrangers sont envoyés en Syrie, avec la complicité de services de renseignements étrangers, pour répondre aux appels du chef d'Al-Qaida et d'autres à détruire l'État syrien et à le remplacer par un « califat islamique djihadiste », comme l'a appelé le chef d'Al-Qaida. Des opérations, confirmées par des rapports de l'ONU, sont menées ouvertement pour faire entrer clandestinement différents types d'armes en Syrie, depuis la Libye et d'autres pays. Tous ces faits sont avérés. Des crimes barbares sans précédent et des violations confirmées des droits de l'homme sont commis par des groupes terroristes armés en Syrie. Les mesures économiques, commerciales et financières coercitives, unilatérales et illégitimes qui ont été prises viennent accentuer les souffrances humanitaires du peuple syrien. Des assassinats et des enlèvements de représentants religieux musulmans et chrétiens sont organisés. La plus grande synagogue de la région, située aux abords de Damas, a été détruite et les objets qui s'y trouvaient ont été vendus sur les marchés de Beyrouth et d'autres villes par les bandes armées et les marchands de souffrance.

Les actes de sacrilège organisés et systématiques, la profanation des sanctuaires et des lieux saints, et les attaques sauvages contre des sites archéologiques et des personnalités intellectuelles célèbres évoquent la démolition des statues du Bouddha de Bamiyan en Afghanistan et les actions barbares similaires qui ont eu lieu en Tunisie, en Libye, au Mali et dans la Palestine occupée.

Ce n'est là que la pointe de l'iceberg de ce qui se passe dans mon pays, la Syrie. Les autorités des États Membres coauteurs du projet de résolution A/67/L.63 l'ont reconnu. Il semblerait toutefois que les mains des rédacteurs ont été réduites à l'inaction lorsqu'il s'est agi de condamner les actions mentionnées ci-dessus et de rappeler leur gravité et les conséquences périlleuses pour la Syrie et pour son peuple. Il n'y a dans le projet de résolution aucune mention du mot « terrorisme ».

Il semblerait que demander aux auteurs de mentionner ou, mieux encore, de condamner les activités terroristes dans leur projet de résolution serait impossible parce que cela reviendrait à leur demander de se condamner eux-mêmes, étant donné qu'ils sont profondément impliqués dans des activités qui dépassent en degré de criminalité le crime même du terrorisme.

Il est très clair que l'occupation illégale par la soi-disant Coalition nationale de la révolution syrienne et des forces d'opposition du siège de la République arabe syrienne à la Ligue des États arabes, et la tentative des auteurs du projet de résolution de faire en sorte que l'Assemblée générale octroie à la Coalition le faux statut de représentant du peuple syrien simplement ne font que saper l'État syrien et l'ensemble de ses institutions et bloquer toute chance de règlement pacifique de la crise, conformément aux résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) du Conseil de sécurité et au Communiqué de Genève. En outre, les méthodes utilisées constituent une violation flagrante des règles du droit international et des Chartes des Nations Unies et de la Ligue des États arabes.

La soi-disant Coalition nationale syrienne, qui a été créée à Doha (Qatar), comprend théoriquement 63 membres, mais dans la pratique, elle n'en a que 53, car ceux qui ont invité la coalition de l'opposition extrémiste, qui refuse le dialogue et n'existe qu'à Doha, a laissé 10 sièges à pourvoir par les laïcs issus des groupes d'opposition syriens. Bien que près d'un an se soit écoulé depuis, les Qataris et leurs alliés n'ont pas encore trouvé 10 membres de l'opposition syrienne laïque qui soient prêts à se joindre à une coalition contrôlée et dominée par des factions religieuses extrémistes.

N'est-il pas étrange que certains États Membres qui prétendent œuvrer à l'instauration de la démocratie et de la liberté en Syrie et donner à sa population les moyens de déterminer son propre avenir soient les mêmes États qui ont usurpé le droit du peuple syrien à choisir ses représentants et ses dirigeants? Ces États tentent de s'assurer, soi-disant au nom du peuple syrien, qu'un certain groupe créé artificiellement à Doha est le seul représentant du peuple syrien. Il semblerait que ces mêmes États mettent en place leurs propres amendements à la notion de démocratie, où la vraie démocratie est fondée sur le droit de certains pays étrangers de choisir les représentants et les dirigeants d'un autre pays sans la participation du peuple de ce pays lui-même. C'est la lecture et la vision défendues par certains des auteurs du projet de résolution A/67/L.63.

Nous avons appelé à plusieurs reprises l'attention sur le rôle destructeur de la Ligue des États arabes, dirigée notamment par le Qatar et l'Arabie saoudite, avec ce nouveau membre de la Ligue des États arabes, la Turquie. Ils jouent un rôle destructeur à l'égard de la crise syrienne, d'abord par la manipulation de la mission d'observation arabe en Syrie et puis en prenant la décision d'autoriser les membres de la Ligue des États arabes à armer des groupes terroristes en Syrie, ce qui revient à soutenir et à financer le terrorisme, selon les normes juridiques internationales pertinentes. Ces décisions sont non seulement en contradiction avec le rôle des organisations régionales comme indiqué au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, mais porteront, si elles sont appliquées, un coup fatal aux chances de trouver une solution politique à la crise actuelle.

C'est précisément ce que souhaitent certains auteurs du projet de résolution. Ils ne veulent pas d'une solution à la crise syrienne, ils veulent un changement de régime à tout prix. Pour eux, il s'agit d'un jeu, d'un jeu dont ils veulent changer les règles. La souffrance du peuple syrien, la stabilité de la Syrie, le sort de la Syrie – tout cela est, pour eux, un simple jeu. Je cite une déclaration faite récemment par M. Brahimi, Envoyé spécial conjoint, dans son dernier rapport au Conseil de sécurité, le 19 Avril, rappelant la décision de la Ligue des États arabes du 6 mars 2013, qui a été adoptée à Doha.

(l'orateur poursuit en anglais)

« Si le libellé de cette résolution est suivi à la lettre, cela signifie que pour la Ligue des États arabes, le processus de Genève doit être considéré comme obsolète. Le dialogue ou les négociations ne sont ni possibles ni nécessaires. »

(l'orateur reprend en arabe)

Si l'Envoyé spécial conjoint disait la même chose du projet de résolution dont nous sommes saisis, que pourrions-nous ajouter? Si la corruption alimentée par les pétrodollars du Qatar et de l'Arabie a détruit la crédibilité de la Ligue des États arabes, miné l'intégrité de la position de son Secrétaire général, et nuï à la mission de M. Brahimi, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ne doivent pas permettre à notre organisation d'être infectée par la corruption notoire des régimes du Qatar et de la Turquie, qui soutiennent les extrémistes religieux et sont pourtant théoriquement

responsables du Dialogue des civilisations, ou celle du régime saoudien, qui recrute des terroristes ou, comme ils les appellent, de « jihadistes », tout en soutenant la lutte contre le terrorisme du centre qu'ils ont créé au sein de l'ONU et qu'ils financé grâce à une contribution de 10 millions de dollars qu'ils ont déjà versée.

Le Gouvernement syrien a salué toutes les initiatives qui aspirent à un règlement pacifique de la crise en Syrie. Je voudrais annoncer à cette tribune une fois de plus que le Gouvernement syrien cherche sérieusement et sincèrement à ouvrir un dialogue national global, dirigé par les Syriens et qui englobe toutes les composantes et les forces politiques de la société syrienne, y compris l'ensemble des groupes d'opposition internes et externes nationaux et les militants qui sont prêts à déposer les armes dans l'optique d'une solution pacifique et à faire preuve de bon sens et de logique. Il existe des garanties judiciaires et de sécurité qui garantiront le retour en toute sécurité des forces de l'opposition externes et internes, y compris la soi-disant Coalition de l'opposition, si elles sont prêtes à participer au dialogue national et au processus politique.

La grande majorité des Syriens rejettent la violence et le désordre et appuient une solution politique pacifique et rapide à la crise, une solution garantissant leur droit à la vie, à la sécurité, à la stabilité, à la citoyenneté et à la justice, tout en préservant les capacités de leur pays et en assurant à leurs enfants un avenir exempt d'extrémisme et de terrorisme. C'est pourquoi nous invitons ces factions de l'opposition syrienne qui prétendent avoir à cœur l'intérêt supérieur de la Syrie et vouloir mettre fin à l'effusion de sang en Syrie, mais qui refusent le dialogue, à mettre de côté leurs rancunes personnelles, à rejeter toute initiative visant à promouvoir des intérêts étrangers et à engager un dialogue national.

J'exhorte tous les Syriens à se méfier de l'objectif poursuivi par certaines capitales étrangères impliquées dans cette violence meurtrière en Syrie, à savoir perpétuer la crise en Syrie afin d'épuiser les capacités du pays et détruire complètement ses infrastructures et son tissu social. Si cela se produit, les seuls perdants seront la Syrie et les Syriens, et les seuls gagnants seront ceux qui veulent du mal à notre pays et souhaitent son malheur. Un examen rapide de l'histoire récente et ancienne, que ce soit en Afghanistan, en Iraq, en Libye ou d'autres pays révèle que ce qui est fondamentalement en cause n'a rien à voir avec les droits de l'homme, la situation humanitaire, la propagation de la démocratie

ou l'intérêt supérieur d'un peuple quelconque. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Ce qui est en cause – et l'objectif réel –, ce sont des intérêts politiques, militaires et économiques qui n'apportent que l'insécurité, la destruction, la criminalité, la désintégration, le sectarisme, la pauvreté et d'autres problèmes qui prendront des décennies à régler.

Je voudrais souligner qu'en fin de compte, la vraie solution à la crise syrienne ne peut être qu'un règlement exclusivement syrien, conduit par les Syriens eux-mêmes.

Compte tenu de tout ce que je viens de dire, ma délégation demande que le projet de résolution publié sous la cote A/67/L.63 soit mis aux voix, et nous exhortons tous les États Membres à voter contre ce texte.

Pour terminer, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur une information importante qui illustre l'ampleur de la corruption qui sévit dans certains bureaux de cette organisation internationale. Il s'agit d'un courriel envoyé de Doha à plusieurs hauts fonctionnaires de l'ONU par le soi-disant Ambassadeur de la coalition au Qatar. C'est ce soi-disant Ambassadeur qui a donné aux terroristes connus sous le nom de Brigade des martyrs de Yarmouk l'ordre de kidnapper des ressortissants philippins déployés au sein de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). L'« Ambassadeur de la coalition » à Doha, à qui les autorités qatariennes ont cédé les locaux de l'Ambassade syrienne à Doha, a supervisé les négociations avec les ravisseurs des Philippines membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies dans le Golan. Il l'a fait à deux reprises. La première fois, 21 observateurs ont été enlevés et emmenés en Jordanie où leurs photos ont été prises pour la forme, et on leur a offert du thé, des rafraîchissements et de la nourriture avant de les libérer et de les renvoyer dans la zone de séparation en territoire syrien. La deuxième fois, c'était il y a quelques jours, lorsque quatre soldats de la paix philippins ont été enlevés.

Voici ce courriel, avec le numéro de téléphone qui a été utilisé pour donner des instructions à partir de Doha : 009745577546. On peut retrouver ce courriel dans plusieurs bureaux du Secrétariat, mais personne n'en a parlé. Personne n'a rien dit à ce sujet, alors que cette question est liée à la sécurité des observateurs de la FNUOD dans le Golan. Je ne vais pas m'appesantir là-dessus, car ceci se passe de commentaires.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Au cours des deux dernières années, l'Assemblée générale a adopté plusieurs résolutions – la dernière en date étant la résolution 67/183 du 20 décembre 2012 – relatives à la situation en République arabe syrienne. Que s'est-il passé depuis? Tout d'abord, le nombre de victimes a augmenté et a atteint plus de 80 000 morts. Les forces gouvernementales ont intensifié leurs attaques cruelles à l'encontre du peuple syrien et diversifié les méthodes qu'elles utilisent pour tuer, y compris, en plus des chars et de l'artillerie lourde, les tirs de missiles et les bombardements aériens, ainsi que l'utilisation d'armes chimiques contre des civils. Cela vient s'ajouter aux incendies et à la destruction de nombreux villages et villes syriens, commises par le régime. Les massacres, les meurtres collectifs et la discrimination sectaire ont augmenté. Avant, nous comptions le nombre de massacres au moyen des noms des villes et des villages où ils s'étaient produits, mais aujourd'hui, ces massacres sont devenus tellement fréquents que nous n'arrivons plus à les compter. On peut voir leurs traces dans chaque ville et chaque village.

Les réfugiés et les personnes déplacées se comptent désormais par millions, rappelant le sort des réfugiés palestiniens. Aujourd'hui, leur nombre représente un lourd fardeau pour les pays voisins. Avec une cruauté inouïe, le régime et ses partisans continuent de commettre des crimes contre l'humanité à l'encontre des civils, des crimes sexuels – comme le viol –, ainsi que des actes de nettoyage ethnique et de torture.

Les effets de la crise se sont propagés au-delà des frontières syriennes et mettent maintenant en péril la paix et la sécurité de toute la région du Moyen-Orient. Les perspectives d'un règlement pacifique de la situation s'amenuisent du fait de l'intransigeance du régime, qui refuse d'écouter les appels de sa population et de la communauté internationale. Cet état de fait a poussé le premier Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes à se retirer et menace à présent la mission du deuxième. Tous deux ont déclaré que le régime était le premier responsable des meurtres et de la violence. M. Brahimi a déclaré qu'il ne voit pas comment les dirigeants syriens pourraient avoir leur place dans un quelconque processus de transition ou dans l'avenir de la Syrie.

Le projet de résolution A/67/L.63, dont nous sommes saisis aujourd'hui, revêt, par conséquent, une grande importance en ce qu'il envoie un message de la communauté internationale au peuple syrien pour

lui faire savoir que ni le sang des martyrs ni la vie des victimes n'ont été sacrifiés en vain. L'histoire saura juger les extrémistes auteurs de ces persécutions.

Au régime syrien, le projet de résolution signale qu'un gouvernement dont les fondements reposent sur les cadavres des martyrs ne peut qu'échouer, comme il est dit dans l'islam. Les dirigeants qui retournent leurs armes contre la poitrine désarmée de leur peuple perdent leur légitimité après avoir perdu leur équilibre.

Aux pays qui prétendent que le projet de résolution n'est pas équilibré, nous suggérons d'en dire autant aux familles des victimes, aux personnes déplacées et aux centaines de milliers de blessés. Qu'ils aillent donc expliquer que le projet de résolution aurait dû trouver un meilleur équilibre entre les civils désarmés et les chars du régime, ou qu'il aurait dû se montrer plus neutre à l'égard des voix des manifestants qui réclament la liberté sous le sifflement des balles et sous un tonnerre d'artillerie.

À l'opposition nationale en Syrie, le projet de résolution affirme que le monde appuie son unité et sa lutte légitime.

D'aucuns diront que l'on réduit ainsi à néant les chances d'un règlement du conflit mais nous nous devons d'insister, par souci de justice, sur le fait que tous ces appels et ces efforts doivent se fonder sur la volonté du peuple syrien et de la communauté internationale. Ils doivent permettre d'engager un processus de transition politique conduisant à la naissance d'une Syrie nouvelle, où tous les citoyens soient traités de manière équitable et qui cherche à créer une société libre et plurielle regroupant l'ensemble des Syriens, indépendamment de leur appartenance politique, ethnique, religieuse ou idéologique.

Nous avons écouté la déclaration du représentant de la République arabe syrienne, qui cherche à faire passer cette crise pour un conflit entre la Syrie et le Qatar ou entre la Syrie et l'Arabie saoudite, quand ce conflit oppose le régime au pouvoir en Syrie et le peuple syrien, et toute tentative de détourner l'attention de cette réalité sera impuissante à cacher la vérité, qui est clairement avérée. Le représentant de la République arabe syrienne cherche à faire passer cette crise pour une guerre contre le terrorisme dans laquelle son gouvernement doit affronter des terroristes. Les 80 000 victimes de la violence en Syrie étaient-elles toutes des terroristes? Si le Gouvernement a tué 80 000 terroristes, alors il ne reste plus aucun terroriste dans le monde.

L'Assemblée a entendu une tentative astucieuse de détourner l'attention de la réalité de la situation. Cette réalité est celle d'un peuple qui tient à la vie mais qui doit subir l'oppression de la force militaire dirigée contre lui. Nous n'avons pas entendu notre collègue évoquer l'idée d'un cessez-le-feu. Nous ne l'avons pas entendu dire un mot tendant à mettre fin à cette mécanique syrienne de mort et de destruction. Nous n'avons pas entendu une seule parole qui traduirait la volonté du Gouvernement de mettre en place une transition véritable dans le cadre de laquelle les intérêts de la population prendraient le pas sur toute autre considération.

Voter pour le projet de résolution revient à voter pour l'histoire et la liberté. Voter contre, quelles qu'en soient les raisons, ne servira qu'à encourager l'oppression.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous sommes témoins depuis maintenant 26 mois d'un conflit barbare en Syrie. Le régime d'Al-Assad s'appuie sur tout un arsenal d'armes lourdes, d'avions, de missiles balistiques, voire éventuellement d'armes chimiques, pour tuer et blesser un nombre incalculable de civils, qui avaient pourtant, durant des mois manifesté leur opposition par des moyens purement pacifiques. La violence ininterrompue a provoqué une grave crise humanitaire, qui a fait plus d'1,4 million de réfugiés et 4,25 millions de personnes déplacées à l'intérieur de la Syrie.

Les conséquences de la crise sont de plus en plus graves non seulement en Syrie, mais également dans toute la région. Les Gouvernements libanais, jordanien, turc, iraquien et autres, comme leur population respective, qui accueillent un nombre considérable de réfugiés, font preuve d'une générosité extraordinaire. Toutefois, ces pays sont maintenant confrontés à de graves menaces à leur sécurité et doivent porter un fardeau économique insoutenable. Il est clair qu'il importe de lancer un processus de transition politique pacifique dirigé par les Syriens.

C'est dans cette optique que les États-Unis et la Fédération de Russie ont présenté le 7 mai une initiative visant à rapprocher le régime syrien et l'opposition pour tenter de promouvoir un règlement politique en vertu de l'accord signé à Genève en juin 2012. Selon nous, le projet de résolution dont est saisie l'Assemblée (A/67/L.63) est conforme à cette dernière initiative. Adopter ce projet de résolution, c'est transmettre un message clair, à savoir que le règlement politique que nous appelons tous de nos vœux est le meilleur moyen de mettre un

terme aux souffrances du peuple syrien. Nous appuyons le projet de résolution, dont nous sommes coauteurs, et nous demandons instamment aux États Membres de voter pour.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis ici pour agir face à une des crises les plus importantes qui menace, directement ou indirectement, la paix et la sécurité dans une grande partie du Moyen-Orient et au-delà de cette région. Le projet de résolution A/67/L.63, présenté par le Qatar et d'autres coauteurs, arrive à point nommé car la communauté internationale cherche un moyen de faire cesser les violences et d'élaborer un plan pour mettre un terme à cette crise. La dynamique au sein du Conseil de sécurité empêchant cet organe d'assumer sa responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Assemblée générale doit une nouvelle fois prendre ses responsabilités pour que le bon sens de la communauté internationale s'exprime.

Malheureusement, la situation humanitaire liée à la crise syrienne se dégrade de jour en jour, sous nos yeux, et de manière exponentielle. Au moment même où nous débattons de ce texte qui recueille un large consensus, les opérations ciblées menées par le régime syrien et les milices « Chabbiha » se poursuivent sans relâche. Une partie considérable du patrimoine culturel continue d'être détruite par les bombardements aériens et les missiles balistiques.

À New York, nous ne sommes informés que d'une infime partie de ces faits graves tandis que la grande majorité de la population civile en Syrie doit faire face à cette triste réalité chaque jour qui passe afin de survivre. Plusieurs hauts responsables des Nations Unies ont fait part à maintes reprises de la gravité de la situation en Syrie et aux alentours. Les pays voisins de la Syrie, y compris la Turquie, ont appelé les organes responsables de l'ONU à agir à chaque fois qu'ils en ont eu l'occasion. Notre dernière tentative remonte à neuf jours seulement, mais elle n'a rien donné.

Le problème n'est pas lié aux limites de l'ONU mais à notre perception limitée de la réalité sur le terrain. Combien de temps encore allons-nous laisser nos craintes nous empêcher d'agir à l'ONU? L'inaction est-elle la réponse à ses craintes? Ce projet de résolution est un nouvel appel à la conscience de la communauté internationale. Il rappelle à chacun d'entre nous que si nous ne changeons pas notre façon de voir, d'autres personnes mourront – non pas à cause de ceux qui les

oppriment en Syrie mais parce que nous n'aurons pas su arrêter ces oppresseurs.

Ce projet de résolution est très détaillé mais un seul fait importe. Notre vote sera perçu par les oppresseurs soit comme une mise en garde soit comme un appui actif aux politiques violentes du régime. Nous devons de toute évidence en être bien conscients. On peut choisir de croire les allégations avancées de cette tribune. Nous choisissons, quant à nous, de croire ce que nous observons sur le terrain. Nous n'avons cessé d'affirmer notre solidarité avec les Syriens, et nous continuerons de le faire. Pour toutes ces raisons, la Turquie votera pour ce projet de résolution.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe regrette qu'un projet de résolution très nuisible et destructeur sur le conflit en République arabe syrienne (A/67/L.63) ait été présenté à l'Assemblée générale pour adoption. À l'évidence, la démarche des auteurs du projet de résolution n'est pas de trouver une solution politique à cette crise et ils méconnaissent la réalité dans le pays et aux alentours. De fait, ce projet de résolution vise à imposer les tentatives peu objectives menées à l'ONU pour fouler aux pieds le droit international afin d'opérer un changement de régime en République arabe syrienne et de poursuivre des objectifs politiques partiels.

Le fait que la soi-disant Coalition nationale des forces de l'opposition et de la révolution syriennes est reconnue dans ce texte comme le seul représentant légitime du peuple syrien est une tentative visant à préparer le terrain pour permettre à un groupe dont la création a été activement encouragée par des pays étrangers de représenter la Syrie sur la scène internationale. Cela ne peut être perçu que comme une incitation à la poursuite de la lutte armée par l'opposition pour qu'elle remplace le régime en place. Les décisions prises en mars par la Ligue des États arabes et le fait qu'elles aient été bien reçues sont autant d'encouragements pour l'opposition.

Dans le même temps, la militarisation de la situation dans toute la région, et surtout en Syrie, n'a pas été véritablement prise en compte. Alors que la situation humanitaire est très complexe, ce projet de résolution représente une tentative dangereuse dont l'objectif est de remettre en cause les principes universels et reconnus par tous relatifs à la fourniture d'une aide humanitaire, et il porte ainsi atteinte à la souveraineté de la Syrie.

Ce document, comme les textes analogues adoptés en 2012, à savoir les résolutions 67/183 et 67/262, est manifestement partial. L'entière responsabilité de cette situation dramatique est rejetée sur le Gouvernement syrien, malgré la réalité qui saute aux yeux, notamment les actions illégales de l'opposition armée, y compris des actes terroristes, qui ont été confirmés par des organisations internationales faisant autorité. En outre, l'appui militaire, logistique et financier fourni à l'opposition est totalement passé sous silence.

La détérioration de la situation des droits de l'homme en Syrie est entièrement imputée au Gouvernement syrien. Cette manière d'interpréter la situation est clairement contredite par de nombreux exemples de violations commises par l'opposition armée, y compris des cas signalés dans le rapport de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne. Malheureusement, nous constatons que les propositions faites dans un esprit constructif par plusieurs États Membres afin de corriger les défauts dangereux de ce projet de résolution ont été ignorées. Les auteurs de ce texte n'ont pas cherché à tenir de larges consultations, comme le veut la pratique à l'Assemblée générale.

Le conflit armé interne très grave qui oppose le Gouvernement syrien à des groupes armés, la soi-disant armée syrienne libre, et toutes sortes de terroristes, y compris Al-Qaida, est, d'après les auteurs du projet de résolution, une guerre menée par les autorités contre le peuple, comme si les actes terroristes, les enlèvements et autres crimes commis par le Front al-Nusra n'avaient pas entraîné la mort de centaines de personnes. En Syrie, nous assistons de fait à la naissance d'une organisation terroriste internationale qui est en train de former une force antigouvernementale très puissante. Au lieu de déployer des efforts pour mettre fin immédiatement au bain de sang et lancer un dialogue sur l'avenir du pays, nous assistons à des tentatives d'interférer dans le conflit en se rangeant aux côtés de groupes armés illégaux, en exerçant un maximum de pression sur Damas et en passant outre le fait que la majorité des Syriens continue d'appuyer le Gouvernement syrien, à l'évidence extrêmement préoccupé par le chaos dans lequel le pays pourrait être précipité.

Le projet de résolution laisse à nouveau entrevoir une possible vague d'affrontements, divise les États Membres, nous détourne de l'objectif qui doit être de mettre fin à la violence, et entrave l'action du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des

Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi, et ses efforts en faveur de l'application des dispositions du Communiqué de Genève de juin 2012 (voir A/66/865, annexe), qui demeure le point de départ de toute solution politique à la crise Syrienne.

Il est particulièrement irresponsable et contre-productif d'encourager de telles tentatives alors que les États-Unis et la Russie sont parvenus à un accord très important en faveur de la tenue d'une conférence internationale pour trouver un arrangement international fondé sur les dispositions du communiqué de Genève. Au moment où la communauté internationale doit adopter une approche commune pour traiter avec les deux parties et promouvoir le dialogue, nous n'avons pas besoin d'initiatives destructrices ici, à l'ONU. Nous devons au contraire nous employer sérieusement à tenter de créer un climat permettant d'encourager, avec l'appui d'acteurs extérieurs neutres, les deux parties au conflit syrien à mettre un terme à cette guerre fratricide. La conférence proposée devrait être représentative et inclure les participants à la conférence tenue à Genève l'année dernière ainsi que d'autres acteurs régionaux, y compris l'Iran et l'Arabie saoudite. La priorité consiste à former les équipes de négociation pour les deux parties et à unir l'opposition autour d'une base de dialogue constructive et non à précipiter les parties dans une spirale de violence toujours forte.

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, nous appelons les coauteurs du projet de résolution à retirer ce texte odieux et contre-productif. S'ils n'écoutent pas la voix de la raison, nous demandons à tous les États Membres de se prononcer contre ce document ou, au minimum, de ne pas l'appuyer.

M. Li Baodong (China) (*parle en chinois*) : Aujourd'hui, la détérioration de la situation en Syrie impose non seulement un lourd tribut à la population du pays et entraîne d'importants dégâts matériels, mais elle a également des répercussions sur la sécurité et la stabilité de la région. La Chine est extrêmement concernée.

Nous nous opposons à toutes les formes de violence contre des civils innocents et les condamnons. La question syrienne ne se règlera pas par des moyens militaires, lesquels ne feront qu'exacerber le conflit, provoquer des massacres et des actes de terrorisme et d'extrémisme, ainsi que des tensions entre les différentes factions religieuses et les groupes ethniques, ce qui n'est

pas dans l'intérêt des Syriens, des pays de la région ni de l'ensemble de la communauté internationale.

S'agissant de la question syrienne, la communauté internationale doit respecter l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie et défendre les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures en particulier, ainsi que le droit international et les normes fondamentales qui régissent les milices internationales. L'avenir et le sort de la Syrie ne peuvent être décidés que par les Syriens eux-mêmes. Nous sommes opposés à une intervention militaire en Syrie ou à l'imposition d'un changement de régime.

La Chine a toujours maintenu qu'un règlement politique est la seule solution pour la Syrie. Récemment, le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et l'ensemble de la communauté internationale ont lancé un nouveau cycle d'efforts de médiations en vue de promouvoir un règlement politique de la question syrienne. La Chine espère que toutes les parties répondront de manière positive à ces efforts et les appuieront. Nous exhortons le Gouvernement syrien et l'opposition à s'acquitter sérieusement de leurs obligations, à établir immédiatement un cessez-le-feu et à mettre fin à la violence, à lancer un dialogue politique et à trouver au plus vite une solution en vue d'une transition politique.

Pour ce qui est du projet de résolution A/67/L.63 sur la Syrie, sur lequel l'Assemblée générale est sur le point de voter, comme beaucoup d'autres États Membres, la Chine a de sérieuses réserves vis-à-vis de certaines parties et demande à ses coauteurs de tenir pleinement compte des opinions des diverses parties. Forcer un vote alors que les points de vue divergent est préjudiciable à l'unité des États Membres et n'est pas conforme aux efforts de médiation déployés par le Secrétaire général et l'ensemble de la communauté internationale concernant la crise syrienne.

La Chine comprend les préoccupations des États arabes et de la Ligue des États arabes et leur volonté de régler la question syrienne au plus tôt, et attache une grande importance à leur rôle clef dans la réalisation d'un règlement politique. La Chine est prête à coopérer avec le reste de la communauté internationale, y compris les États arabes, et à continuer à jouer un rôle actif et instructif dans la recherche d'une solution pacifique et juste à la question syrienne, en sauvegardant les intérêts de la Syrie et des autres peuples et pays de la région, et en maintenant la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

M. Araud (France) : Permettez-moi de ne pas prononcer le discours qui m'a été préparé et d'essayer de m'adresser aux membres de l'Assemblée en tant que diplomate lisant un texte et s'apprêtant à voter sur ce texte, c'est-à-dire d'essayer d'éviter les prises de position d'ordre général, mais regarder le langage qui nous est soumis. Essayons de travailler de manière pragmatique, essayons de dépasser les caricatures que nous avons entendues jusqu'ici.

La première question que nous pouvons nous poser est : pourquoi venons-nous à l'Assemblée générale pour traiter de la question syrienne? La réponse est simple et tragique. Tout d'abord, vous avez un pays qui est en train de s'effondrer : 80 000 morts et une région qui risque d'être entraînée dans la crise. Puis vous avez un Conseil de sécurité qui a été bloqué par trois vétos. On nous dit que le Conseil de sécurité a été bloqué parce qu'il voulait faire pression sur une seule partie. C'est faux. Les trois projets de résolution qui ont fait l'objet d'un veto prévoyaient des menaces de sanctions à l'encontre des deux parties si ces deux parties n'acceptaient pas d'aller à la négociation. Du fait du blocage du Conseil de sécurité, les membres de la Ligue des États arabes, en particulier l'État du Qatar, se présentent à vous avec un projet de résolution (A/67/L.63). Je dirais que c'est une démarche un peu désespérée du fait de l'impuissance du Conseil de sécurité.

Deuxième point, on nous dit : « ce texte est déséquilibré, il ne condamne pas le terrorisme, il ne condamne pas les violences des deux côtés ». C'est faux. Dans de nombreux paragraphes du texte, à la demande de certains, le texte condamne les violations commises par les deux côtés.

Il aurait également fallu parler du terrorisme d'État lorsque le régime d'Assad utilise des bombes à sous-munitions, utilise des missiles balistiques contre des quartiers civils. Vous savez qu'un Scud n'est pas précis, c'est fait pour tuer, pas pour mener une action de guerre. Cela aussi c'est du terrorisme. Le texte que l'Assemblée a sous les yeux est un texte équilibré qui condamne les violations commises par les deux côtés, et des violations des droits de l'homme ont été commises par les deux parties.

Mais la réalité est que le régime syrien est le premier responsable de violations massives des droits de l'homme par l'utilisation d'armes, certaines interdites d'ailleurs, contre des populations civiles.

Le second argument que je viens d'entendre est de dire : « on vous demande de reconnaître la Coalition nationale syrienne comme le seul représentant de l'opposition ».

Je suis étonné. Je suis diplomate, pas un homme politique. J'ai un horizon un peu limité. Je crois aux mots. Je lis le paragraphe 26 du projet de résolution A/67/L.63 qui dit qu'il

« se félicite de l'établissement de la Coalition nationale syrienne comme interlocuteur effectif et représentatif nécessaire pour une transition politique ».

Oui, nous reconnaissons la Coalition nationale syrienne comme un interlocuteur pour une transition politique.

Il y a quand même une certaine hypocrisie d'un côté de nous dire « l'opposition est divisée, l'opposition est incapable de négocier ». Nous travaillons justement pour essayer de créer une organisation « parapluie » qui réunisse toutes les tendances de l'opposition afin qu'elle puisse négocier dans le cadre d'une transition politique. Maintenant on nous dit « non, cela n'est pas valable, c'est dangereux ». Mais c'est dangereux pour qui? Ce n'est certainement pas dangereux pour une solution politique. Comme l'a dit la représentante permanente des États-Unis – puisque les États-Unis sont parvenus à un accord avec la Russie – ce texte, loin de s'opposer à une solution politique, encourage en réalité la solution politique parce qu'il apporte le soutien de la communauté internationale à la création de la Coalition nationale syrienne, de cet interlocuteur dont nous avons besoin.

Pourquoi avons-nous besoin d'un interlocuteur? Parce que pendant 50 ans le régime d'Assad a tué, a torturé, a emprisonné toutes les oppositions. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec en effet une opposition fragmentée, impuissante. Nous devons les aider à travailler ensemble afin de pouvoir négocier, afin de pouvoir aller à Genève. Ils iront à la réunion de Genève si celle-ci se tient et nous espérons de tout cœur qu'elle puisse se tenir.

Je ne vais pas retenir l'Assemblée plus longtemps. Je demanderais simplement aux membres de regarder le texte honnêtement, de regarder les mots qui sont sur la page car contrairement à ce qui a été dit, le Représentant permanent du Qatar a mené des consultations avec tous les groupes géographiques et a essayé de répondre aux questions. Ce texte est un texte modéré. C'est un texte qui en réalité aidera la Coalition nationale syrienne,

qui aidera les forces d'opposition syriennes à aller à la négociation. C'est la raison pour laquelle la France demande à l'Assemblée de voter pour ce texte.

M. Mamabolo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Cela fait plus de deux ans que la crise syrienne a éclaté, et les espoirs de parvenir à une solution pacifique et durable sont bien maigres. La crise syrienne se poursuit sans rien perdre de son intensité, et les civils qui sont tués, mutilés et forcés à fuir jour après jour, paient un lourd tribut. Voilà trop longtemps que ce conflit se prolonge sous nos yeux. Le moment est venu pour nous de déployer des efforts collectifs afin de rétablir la paix en Syrie.

L'Afrique du Sud déplore les violences qui se poursuivent et les énormes pertes en vies humaines en Syrie. La situation en Syrie échappe de plus en plus à tout contrôle et s'aggrave rapidement en raison de l'absence de consensus au sein de la communauté internationale sur la meilleure façon de trouver une issue à cette crise qui se perdure.

Nous sommes extrêmement préoccupés par l'évolution récente de la situation sur le terrain, en particulier les allégations relatives à l'utilisation d'armes chimiques et l'intensification du terrorisme et du sectarisme. Il faut condamner dans les termes les plus forts l'utilisation d'armes lourdes dans des zones civiles par les deux parties. Nous saluons les efforts du Secrétaire général pour qu'une enquête soit menée sur les allégations relatives à l'utilisation d'armes chimiques et nous espérons que toutes les parties concernées vont dûment coopérer à cet égard. Nous remercions les organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations humanitaires de leurs efforts en vue d'aider la population civile dans ces moments difficiles. Nous appelons toutes les parties au conflit syrien à mettre immédiatement fin à la violence et à donner la priorité au lancement de négociations pacifiques.

Il est dramatique que jusqu'à présent, le Conseil de sécurité, un organe à qui revient la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, n'ait pas pu se mettre d'accord sur les moyens de résoudre cette crise qui s'éternise. Le Conseil s'est clairement défaussé face à cette tragédie humaine. Les membres du Conseil de sécurité semblent avoir donné la priorité à leurs propres intérêts nationaux au détriment du peuple syrien. À cet égard, nous conjurons le Conseil de sécurité de se montrer à la hauteur de ses responsabilités et d'œuvrer en vue de la résolution

pacifique de la crise syrienne qui, si elle se prolonge plus longtemps, risque de plonger toute la région dans le chaos politique et économique.

Nous voudrions souligner de nouveau qu'il n'existe pas de solution militaire à la crise syrienne. L'Afrique du Sud réaffirme son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous regrettons que les parties syriennes n'aient pas encore été en mesure d'entamer un dialogue sans exclusive qui conduirait à une transition pacifique et ouvrirait la voie à une paix durable. La seule façon de parvenir à une solution politique dirigée et prise en main par les Syriens et reflétant la volonté du peuple syrien est de mettre en œuvre les dispositions énoncées dans le communiqué final publié par le Groupe d'action pour la Syrie (voir A/66/865, annexe), qui a été largement approuvé par la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité.

En ce qui concerne le fond du projet de résolution A/67/L.63 dont nous sommes saisis aujourd'hui, l'Afrique du Sud tient à exprimer sa déception puisque, selon nous, l'orientation générale du texte est inacceptable et sa teneur risque d'exacerber la situation, au lieu de l'améliorer. Nous pensons que ce texte n'est pas équilibré car il appuie clairement une partie au conflit. En outre, nous estimons qu'il risque par un effet dangereux d'enhardir l'opposition tout en poussant le Président Al-Assad à adopter une position intransigeante.

L'Afrique du Sud rappelle que toutes les parties ont l'obligation de mettre fin aux violences, de donner suite aux efforts du Représentant spécial conjoint et de respecter le communiqué final du Groupe d'action, ce qui n'est pas dûment reflété dans le projet de résolution. Le projet de résolution n'appelle pas clairement à la fin de la militarisation du conflit. En fait, il serait préférable d'utiliser l'argent dépensé pour armer les parties à la fourniture d'une aide humanitaire tellement nécessaire.

Curieusement, le projet de résolution va à l'encontre des principes mêmes qui ont présidé à la création de l'Organisation, tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il serait dangereux de notre part d'enfreindre les règles pour défendre les intérêts étroits de quelques-uns d'entre nous. Même si nous sommes conscients qu'il faut résoudre d'urgence la crise syrienne, nous estimons néanmoins qu'il convient de respecter les principes qui régissent les relations entre les nations. Nous faisons ici référence au manque de précaution des auteurs du projet de résolution, qui

veulent nous forcer à adouber un camp en particulier pour diriger le pays et à dénoncer le régime en place. Cela n'est pas souhaitable et pourrait créer un précédent dangereux.

En outre, le projet de résolution préconise un changement de régime au nom d'autres peuples que les Syriens eux-mêmes, alors que nous n'avons cessé de mettre en garde contre ce genre d'attitude. Certains États Membres estiment toujours qu'ils peuvent imposer de l'extérieur des dirigeants aux peuples d'autres pays. Cela s'est déjà produit dans le passé et les résultats se sont avérés désastreux. Évitions donc d'agir d'une manière aussi mal avisée.

Il est un peu étrange que l'on s'empresse de mettre le projet de résolution aux voix alors qu'une occasion politique se présente avec l'accord conclu récemment entre les États-Unis et la Fédération de Russie concernant l'organisation d'une conférence internationale en vue de régler la crise syrienne. Nous estimons qu'il faut donner au processus diplomatique une chance d'amener les parties à la table de négociation et se garder de préjuger de l'issue de ce processus. Par ailleurs, nous voudrions exprimer publiquement notre déception de voir que les auteurs du projet de résolution ont fait fi de la demande du Groupe des États d'Afrique tendant à ce que le vote d'aujourd'hui soit reporté à une date ultérieure afin de donner une chance à l'initiative diplomatique proposée par la Fédération de Russie et les États-Unis.

En ce qui concerne la procédure, nous estimons que ce projet de résolution n'a pas respecté le processus multilatéral normal auquel sont soumis tous les projets de résolution et autres décisions multilatérales. Nous considérons que le processus n'a été ni transparent ni ouvert. De plus, outre qu'on ne nous a pas donné le temps ni la possibilité de faire des observations et de donner notre avis sur le projet de résolution, nos préoccupations générales – y compris celles qui ont été officiellement présentées par le mécanisme trilatéral mis en place sous les auspices de l'Inde, du Brésil et de l'Afrique du Sud – n'ont pas été prises en compte.

Pour ces motifs, l'Afrique du Sud n'appuiera pas le projet de résolution qui sera mis aux voix aujourd'hui. Nous votons de cette manière en ayant à cœur les intérêts du peuple syrien et nous continuerons à coopérer avec les autres États Membres et avec la communauté internationale dans son ensemble pour trouver une solution véritable et durable à la crise syrienne.

M. Khazae (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La crise actuelle en Syrie a pris une nouvelle dimension avec la montée de la violence sectaire et de l'extrémisme et la multiplication des exactions commises par des groupes terroristes et extrémistes sur place. Tandis que de son côté, le régime israélien a effectué une nouvelle série de frappes aériennes en violation de l'intégrité territoriale de la Syrie. Il est de plus en plus à craindre que les opérations menées par les groupes armés et les répercussions qu'ont ces agissements dans d'autres zones de la région ne posent une nouvelle menace à la sécurité et à la stabilité régionales. La responsabilité qui nous incombe d'appuyer un dialogue politique dirigé par les Syriens en vue de régler la crise par des moyens pacifiques et de mettre un terme à la violence en Syrie n'en est que plus urgente.

De l'avis de ma délégation, le projet de résolution A/67/L.63 contredit tous les efforts actuellement déployés au niveau international en vue de parvenir à un règlement pacifique. Ses termes et son esprit contredisent également les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Nous ne pouvons approuver ce texte pour les raisons suivantes.

Premièrement, étonnamment le projet de résolution n'aborde à aucun moment la question des récentes attaques menées par Israël contre la Syrie. Les frappes aériennes israéliennes des 3 et 5 mai, de même que les attaques précédentes, constituent des agressions flagrantes et une violation grave et manifeste des normes et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le paragraphe 4 de l'Article 2, concernant l'interdiction de l'emploi de la force contre tout État Membre. Rien ne saurait justifier l'emploi de la force ou les actes d'agression contre un État souverain, et les agresseurs doivent être tenus responsables de toute conséquence liée à des actes aussi répréhensibles et illégitimes qui mettent en péril la paix et la sécurité régionales et internationales.

Deuxièmement, nous estimons que l'ONU a un rôle important à jouer dans la quête d'un règlement pacifique de la crise syrienne. Toutefois, selon nous, l'approche choisie dans le projet de résolution vis-à-vis de la Syrie est quelque peu conflictuelle et ne contribue certainement pas à l'instauration d'un dialogue entre les parties en vue de régler la crise par des moyens pacifiques et d'une manière qui serve les intérêts du peuple syrien dans son ensemble. Nous devons encourager les contacts

entre les groupes politiques syriens et le Gouvernement dans le cadre d'un processus politique dirigé par les Syriens.

Troisièmement, en dépit de certains changements, les principaux éléments du texte final du projet de résolution continuent d'approuver des décisions prises en-dehors de l'ONU et de prévoir des cadres et des mécanismes qui ne correspondent pas aux initiatives pacifiques que devrait mettre en place l'Organisation en vertu des processus convenus, tels le Groupe d'action de Genève pour la Syrie et le cadre régional que nous souhaitons mettre en place, en collaboration avec plusieurs pays de la région, en vue d'atteindre les objectifs pacifiques recherchés. Le projet de résolution contient des termes qui sont contraires à un processus politique global relayé par des initiatives régionales et internationales et au mandat du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, ce qui peut être interprété comme allant dans le sens des tentatives qui visent à modifier le mandat de l'Envoyé spécial ou à lui imposer des exigences illégitimes. Cela ne ferait que ruiner les efforts du Représentant spécial conjoint et les autres initiatives internationales et régionales importantes mises en oeuvre pour faire cesser complètement la violence en Syrie. Nous espérons sincèrement que M. Brahimi demeurera résolu dans sa difficile mission.

Quatrièmement, la reconnaissance octroyée par le projet de résolution empiète sur les dispositions de la Charte relatives au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États Membres. Cela crée également un précédent dangereux qui viole les principes les plus élémentaires du droit international. Ma délégation ne peut appuyer ni approuver des décisions qui, dans la lettre comme dans l'esprit, vont à l'encontre des dispositions de la Charte des Nations Unies. L'ONU doit demeurer une organisation fondée sur des principes, régie par les règles de la primauté du droit et imperméable à l'influence de décisions qui ne sont pas prises en son sein.

Cinquièmement, s'agissant de la question de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, la République islamique d'Iran, qui a récemment été victime de ces armes, condamne fermement leur utilisation. Il apparaît de plus en plus que certains éléments des groupes d'opposition armée syriens ont utilisé des armes chimiques, causant de nombreux morts et blessés parmi la population civile innocente, comme en a témoigné

M^{me} Carla Del Ponte, membre de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne.

Sixièmement, le projet de résolution ne reconnaît pas explicitement la responsabilité des groupes armés qui commettent des atrocités et des exactions. Selon nous, il importe que l'Assemblée générale prenne des décisions objectives et équilibrées.

Septièmement, le projet de résolution porte atteinte à l'autorité et aux prérogatives de l'Assemblée générale, en particulier lorsqu'il fait explicitement référence à la saisine de la Cour pénale internationale.

Enfin, il importe que toute proposition soumise à l'Assemblée soit basée sur de larges consultations avec l'ensemble des États Membres et qu'elle recueille leur approbation. Il semble que les auteurs du texte n'aient pas tenu compte des propositions de fond et des amendements présentés par les représentants d'autres groupes régionaux.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'à ce stade, l'important est de prévenir tout relâchement des efforts internationaux visant à régler le conflit en Syrie par des moyens pacifiques, y compris la deuxième conférence qui va se tenir à Genève sur la question, que nous appuyons également. Les États Membres doivent, avec un sens aigu de leurs responsabilités, déployer des efforts concertés pour trouver une solution équilibrée à ce conflit. Après tout, l'objectif de notre organisation, qu'elle doit continuer de poursuivre, est de trouver des solutions diplomatiques aux crises politiques, y compris la situation actuelle en Syrie.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je vais suivre l'exemple du représentant de la France et, plutôt que de lire une déclaration, je vais essayer de contribuer à ce débat si important.

Cela fait maintenant plus de deux ans que l'humanité est témoin d'une guerre qui la frappe au plus profond et qui a jusqu'ici fauché 80 000 vies. Une seconde suffit pour dire « 80 000 » mais si nous prenons un moment et réfléchissons à ce que ce chiffre signifie – en pensant à chaque personne qui a perdu la vue durant ce conflit armé – alors, évidemment, nous prenons conscience de l'ampleur de cette situation atroce que connaît la République arabe syrienne.

Des informations font état de l'emploi d'armes chimiques et d'armes lourdes. De nombreux médias ont

décrit l'horreur de ce conflit armé. Hier a été diffusée une vidéo dans laquelle un soi-disant chef de la rébellion arrache le cœur d'un soldat syrien et appelle à manger le cœur de ses ennemis!

Je viens d'un pays relativement petit, qui ne cherche pas à obtenir un quelconque contrat minier ou pétrolier ni une main-d'œuvre bon marché, où que ce soit, mais qui est tout simplement extrêmement préoccupé par les souffrances endurées actuellement au peuple syrien.

La Bolivie est opposée au projet de résolution A/67/L.63 à l'examen, tout d'abord en raison d'un certain nombre de questions de procédure. Comme certains orateurs l'ont déjà indiqué, ce projet de résolution n'a pas fait l'objet d'un débat transparent. Le projet de texte n'a pas fait l'objet de larges consultations. Les consultations relatives à ce projet de résolution ont été sélectives et, comme l'a souligné le représentant de l'Afrique du Sud, les préoccupations de toutes les régions du monde n'ont pas été prises en compte.

Mais outre ces questions concernant la manière dont ce projet de résolution a été soumis à l'examen de l'Assemblée générale, ce qui nous interpelle tout particulièrement c'est le moment qui a été choisi pour présenter ce texte, alors que précisément la Russie et les États-Unis proposent la tenue d'une conférence de paix et que la possibilité de parvenir à une solution politique négociée à ce conflit existe. À cet égard, il est selon moi important de souligner que la Bolivie considère que le projet de résolution à l'examen n'a pas pour objectif de faire reculer ou cesser l'escalade de la violence. Le but recherché n'est pas de mettre fin à la guerre en Syrie. Au contraire, l'objectif de ce texte est d'attiser les flammes en jetant de l'huile sur le feu! Bien entendu, ceux qui tirent profit de la guerre souhaitent qu'il soit adopté.

M. Momen (Bangladesh), Vice-Président, assume la présidence.

Nous sommes également frappés par le fait que ce projet de résolution, s'il est adopté, entravera les efforts de paix déployés non seulement par les pays que j'ai mentionnés mais également par le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Brahimi. Nous considérons par ailleurs que ce projet de résolution ne rend pas compte de la réalité, en tout cas dans la version espagnole du texte qui nous a été distribuée. Ce projet de résolution est déséquilibré. Ce projet de résolution est partial. Ce texte est réducteur par rapport à la réalité de la

situation en Syrie. Nous estimons qu'il est déséquilibré car, à la lecture du texte – du moins, je le répète, dans sa version espagnole – lorsqu'il est fait référence à la coalition des forces d'opposition au Gouvernement syrien actuel, celles-ci ne semblent être aucunement responsables des atrocités commises jour après jour dans ce pays. Il ne fait référence aux atrocités qu'en termes généraux, soit en ne nommant pas les parties soit en imputant la responsabilité directe au Gouvernement syrien, mais pas de manière explicite ni ouverte. Or comme nous le savons, les groupes auxquels on cherche ici aujourd'hui à conférer une légitimité internationale sont également responsables de ces atrocités.

Les intentions qui se cachent derrière ce projet de résolution sont on ne peut plus claires. Ce texte s'inscrit dans une stratégie géopolitique dont le but est de contrôler la région et ses ressources naturelles. Ce texte fait partie de la géopolitique de la guerre. Peu importe finalement que des terroristes servent dans les rangs de la rébellion et sèment les germes de nouvelles menaces et de nouvelles guerres, les économies qui reposent sur l'industrie de la guerre seront gagnantes, non victimes.

La Bolivie votera contre le projet de résolution car son adoption constituerait une violation des principes sur lesquels se fonde le système des Nations Unies. La Bolivie est opposée à ce projet de résolution car son adoption signifierait le triomphe de l'intervention sur la souveraineté. La Bolivie s'oppose à ce projet de résolution car son adoption signifierait le triomphe du militarisme sur la politique. La Bolivie s'oppose à ce projet de résolution car son adoption signifierait le triomphe de la guerre et de l'escalade de la violence sur la possibilité de rétablir la paix si nécessaire en Syrie.

Enfin, nous considérons que ce projet de résolution va au-delà de ses objectifs immédiats de renversement d'un gouvernement. Il s'agit clairement d'une tentative d'instrumentalisation de l'ONU pour saper son autorité morale et l'empêcher d'accomplir sa mission de prévention des conflits dans cette région du monde.

M. Moreno Zapata (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement vénézuélien est extrêmement préoccupé par la présentation, aujourd'hui, d'un projet de résolution qui aggraverait la situation en Syrie. Non seulement, il entraînerait une détérioration de la situation dans le pays mais aurait également des répercussions extrêmement graves sur la sécurité régionale et internationale, que l'ONU est chargée de maintenir, et ce, alors même

qu'une occasion exceptionnelle se présente avec la conférence de « Genève II » proposée par la Russie et les États-Unis.

L'ONU a pour vocation de trouver rapidement une solution politique, diplomatique et pacifique à la crise en cours en République arabe syrienne et, à cet effet, d'encourager le dialogue entre le Gouvernement syrien et les groupes politiques d'opposition qui se tiennent à distance du terrorisme. Les Syriens doivent parvenir eux-mêmes à la paix et à la réconciliation.

La République bolivarienne du Venezuela votera contre le projet de résolution A/67/L.63, intitulé « La situation en République arabe syrienne », car nous considérons que ce texte est partial, déséquilibré et politisé. Il plaide pour la guerre au détriment de la paix. Il porte atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Il rejette la responsabilité de la violence et de l'instabilité en Syrie sur le Gouvernement et le Président syriens. Il ignore les appels au dialogue politique lancés par le Gouvernement syrien. Il entrave les efforts de médiation déployés par le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi, et il passe outre les actes terroristes commis par des groupes d'opposition armés.

Le projet de résolution propose que l'ONU reconnaisse la Coalition nationale des forces de l'opposition et de la révolution syriennes comme représentante légitime du peuple syrien. Cette reconnaissance éventuelle, telle que définie dans le projet de résolution, ne contribuerait pas à la recherche d'une solution pacifique au conflit. Au contraire, elle encouragerait une radicalisation des positions déjà extrêmes des groupes armés qui composent l'opposition syrienne. Elle impliquerait également de faire fi d'un gouvernement légitime et créerait un précédent désastreux pour le droit international.

Il est donc inacceptable qu'une reconnaissance internationale soit accordée à des groupes politiques ayant commis des actes terroristes qui ont causé la mort de nombreux civils innocents. Accorder une reconnaissance diplomatique aux factions violentes qui composent l'opposition serait une décision mal avisée qui permettrait à l'avenir à n'importe quel groupe d'opposition dans n'importe quel pays souverain du monde de rechercher légitimité et reconnaissance auprès de cet organe de l'ONU. Le projet de résolution cherche à contester la légitimité du Gouvernement syrien et de sa représentation auprès de l'Organisation des Nations

Unies, créant ainsi un précédent qui encouragerait le non-respect des principes qui guident les relations internationales et la coexistence pacifique entre les nations souveraines.

La République bolivarienne du Venezuela considère que le représentant légitime du peuple syrien est le Gouvernement du Président Bachar Al-Assad, et que la seule transition possible est celle que le peuple syrien lui-même déterminera dans un climat de paix et de dialogue politique inclusif, et sans intervention étrangère.

Si elle adoptait ce projet de résolution, l'Assemblée générale justifierait que des forces étrangères appuient la violence et le terrorisme. Elle ne contribuerait ni au maintien de la paix et de la sécurité internationales, ni à la promotion et la protection des droits de l'homme, ni au respect du droit international humanitaire. Ce projet de résolution vise à légitimer les droits de certains États de fournir à l'opposition syrienne tous les moyens nécessaires, y compris militaires, pour renverser le Gouvernement. Cela reviendrait ainsi à approuver la fourniture illégale d'armes et de financement à des groupes terroristes qui portent atteinte à la paix et à la stabilité d'un État souverain.

Dans son dernier rapport, le Représentant spécial conjoint, M. Lakhdar Brahimi, a déclaré que des terroristes de plus de 29 pays se sont infiltrés en Syrie pour renverser le Gouvernement de Bachar Al-Assad. Plus de 800 d'entre eux venaient de pays européens. Nous devons nous poser la question de savoir si c'est là l'opposition qui recherche légitimité et reconnaissance.

La République bolivarienne du Venezuela réitère son soutien aux négociations de paix menées par le Représentant spécial conjoint pour la Syrie. Nous l'encourageons à poursuivre ses efforts dans la recherche de la paix et à ne pas céder à la pression exercée par les puissances néocoloniales. Nous croyons que l'adoption de ce projet de résolution saboterait les efforts du Représentant spécial.

Les adeptes de la violence armée ont rejeté toutes les propositions de paix afin de promouvoir la confrontation et la guerre. L'aggravation du conflit en Syrie, y compris la perspective d'une intervention militaire étrangère, menace la paix et la stabilité de la région.

L'attaque lancée par l'aviation israélienne contre la République arabe syrienne le 5 mai a constitué une violation grave du droit international et de la Charte

des Nations Unies. Le Venezuela soutient la déclaration du Mouvement des pays non-alignés qui invite le Conseil de sécurité à prendre les mesures nécessaires pour tenir Israël responsable de ses actes d'agression et empêcher une guerre régionale de grande envergure qui pourrait menacer la paix et la sécurité régionales et internationales.

Il faut encourager tout ce qui est fait pour promouvoir la paix et l'entente politique entre les Syriens. La réunion qui va bientôt avoir lieu à Genève entre les Gouvernements de la Fédération de Russie et des États-Unis sera une étape positive vers la réalisation de la paix et de la stabilité dans ce pays arabe. Il est important de rappeler que le projet de résolution présenté aujourd'hui est incompatible avec l'initiative de Genève, qui a proposé une solution pacifique et inclusive. Le Venezuela appuie tous les efforts visant à trouver une solution politique pacifique et durable au conflit. Nous rappelons que, pour parvenir à la paix en Syrie, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de ce pays doivent être respectées.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Depuis plus de deux ans maintenant, la question de la Syrie est restée inscrite à l'ordre du jour de la communauté internationale. Depuis plus de deux ans maintenant, les efforts de la communauté internationale pour trouver une solution viable à la crise sont restés paralysés, et depuis plus de deux ans maintenant, le nombre de victimes innocentes qui ont perdu leur vie a augmenté et se compte aujourd'hui par dizaines de milliers.

La violence en Syrie doit cesser. Le peuple syrien a assez souffert. Toutes les parties concernées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Syrie, doivent s'abstenir de toute action qui non seulement prolongerait le conflit, mais contribuerait également à intensifier la violence et les tueries. Il est important de reconnaître qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit. Seule une transition politique menée par les Syriens peut mettre fin à cette crise.

La Malaisie réitère son plein soutien à M. Lakhdar Brahimi, Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, et salue sa détermination désintéressée à reprendre les efforts pour résoudre les différends par la négociation, et nous continuerons d'appeler et d'exhorter toutes les parties au conflit à le soutenir dans sa recherche d'une solution politique à l'amiable, pacifique et durable à la crise. La Malaisie encourage toutes les parties à faire preuve de modération, de bonne foi, d'esprit de compromis, de

compréhension, de rejet de l'extrémisme et de volonté d'établir un dialogue pacifique en vue de résoudre ce conflit insensé.

Nous exhortons la communauté internationale – en particulier l'ONU, la Ligue des États arabes, les nations influentes et les acteurs régionaux – à rechercher les moyens de protéger la population civile syrienne, à exprimer sa profonde préoccupation face à la question des armes chimiques, et à apporter une assistance humanitaire aux civils syriens, qui sont les vraies victimes de cette malheureuse effusion de sang.

Si la Malaisie maintient sa politique de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays et de respect de sa souveraineté et son intégrité territoriale, elle n'en est pas moins profondément préoccupée par la détérioration des conditions de sécurité dans le pays, ce qui aura de graves conséquences pour la stabilité et la sécurité de la région. Nous pensons qu'une solution politique pacifique est encore viable et constitue la seule option capable de résoudre cette crise.

La Malaisie a donc décidé d'appuyer le projet de résolution A/67/L.63 sur la situation en République arabe syrienne, comme nous avons toujours soutenu les résolutions antérieures sur la Syrie, car nous sommes convaincus du bien fondé de négociations menées de bonne foi et croyons dans le système multilatéral et dans sa capacité à trouver une solution à l'amiable et pacifique. Comme par le passé, la Malaisie espère que la mise en œuvre du projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui aboutira à des mesures concrètes et viables, y compris celles convenues dans le Communiqué de Genève en date du 30 juin 2012 (voir A/66/865, annexe), vers la formation d'un gouvernement de transition issu d'un consentement mutuel et d'un dialogue national inclusif que toutes les parties au conflit respecteront. La Malaisie se félicite également de l'annonce faite récemment par la Russie et les États-Unis de la tenue d'une conférence internationale sur la Syrie dans le but de trouver une solution politique au conflit.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Depuis 2011, le peuple syrien est pris au piège d'un conflit qui jusqu'à présent aurait fait plus de 80 000 morts, ainsi que des dizaines de milliers de blessés et de déplacés.

L'Assemblée a déjà appelé toutes les parties à mettre fin aux violences et à épargner la population civile du fléau que représente ce conflit prolongé. D'ailleurs,

nous avons tous salué la nomination de M. Kofi Annan en tant qu'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie, dont le mandat a été de courte durée en raison de complications inhérentes au conflit. Malgré son départ prématuré, nous avons accueilli avec beaucoup d'espoir la feuille de route qu'il a proposée. Nous nous sommes également félicités de la nomination de M. Brahimi en tant que Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie. Ses contacts continus avec les parties au conflit ont ravivé nos espérances et renforcé notre conviction que le conflit syrien ne peut être réglé que par un véritable dialogue entre les parties belligérantes.

Malheureusement, nous avons continué d'assister à la montée de l'opposition armée et à la poursuite des hostilités entre les protagonistes. Cela s'est traduit par la persistance des souffrances de la population civile et la propagation du conflit. Nous observons déjà les répercussions qu'il peut avoir sur les pays voisins, en plus de l'exode des réfugiés, des flux d'armes et même des attentats terroristes qu'il provoque. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Nous devons renouveler notre foi dans le Conseil de sécurité et l'appeler à prendre les mesures qui s'imposent dans l'intérêt de la paix en Syrie. Que le Conseil ne se montre pas à la hauteur de cette responsabilité qui est la sienne, et nous courons à une catastrophe aux proportions inimaginables. Nous avons tous à y perdre. La République-Unie de Tanzanie est convaincue que les membres du Conseil de sécurité doivent mettre de côté leurs divergences de vues et s'entendre sur la voie à suivre, conformément à la Charte des Nations Unies, afin de mettre fin à ce conflit. Trop de sang a déjà été versé en Syrie. Les Syriens attendent désormais du Conseil des actes et non des discours.

Il faut donner une chance et un coup de pouce aux efforts enclenchés par le communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie (voir A/66/865, annexe), publié lors de la réunion de ce groupe à Genève, et qui ont récemment été relancés à Moscou. Il est de l'intérêt de tous les Syriens et des amis du peuple syrien d'appuyer une solution pacifique et négociée pour régler ce conflit meurtrier. C'est pour cette raison que nous souscrivons à l'appel lancé par le Groupe des États d'Afrique de reporter le vote sur le projet de résolution A/67/L.63.

Nous tenons également à préciser que la République-Unie de Tanzanie appelle de ses vœux le

rétablissement de la paix en Syrie. Nous voulons que les combats et les souffrances du peuple syrien cessent. Cependant, nous ne voyons pas dans quelle mesure ce projet de résolution, sous sa forme actuelle, contribue à cet objectif. C'est pour cette raison que la République-Unie de Tanzanie s'abstiendra dans le vote sur le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour le débat sur le point 33 de l'ordre du jour. Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/67/L.63.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : S'agissant du projet de résolution A/67/L.63, intitulé « La situation en République arabe syrienne », je souhaite qu'il soit pris acte de l'état suivant des incidences financières de ce projet présenté au nom du Secrétaire général, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Aux termes des paragraphes 21 et 31 du projet de résolution A/67/L.63, l'Assemblée générale demanderait au Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, en coopération avec le Secrétariat, de lui présenter dans les 90 jours un rapport écrit sur la situation extrêmement précaire des déplacés en République arabe syrienne, y compris leurs conditions de sécurité, droits fondamentaux et moyens de subsistance, et de formuler des recommandations visant à répondre aux besoins d'assistance et de protection des déplacés et à renforcer la réponse de la communauté internationale face à ce problème et demanderait au Secrétaire général de lui rendre compte dans les 30 jours de l'application de la présente résolution.

La demande de deux rapports à publier dans les six langues officielles figurant aux paragraphes 21 et 31 constituerait une charge de travail supplémentaire pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, en termes de documentation. Cela entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 113 200 dollars au titre de la documentation en 2013. En outre, on estime qu'un montant de 36 000 dollars serait nécessaire au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme) pour un contrat de trois mois d'un consultant de la classe P-3 chargé d'aider à l'établissement du rapport et à la collecte et à l'analyse d'informations

provenant de diverses sources sur la situation des déplacés à l'intérieur de la République arabe syrienne.

Aucun crédit n'a été prévu au budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 pour les activités mentionnées ci-dessus, et des allocations de fonds supplémentaires seront donc nécessaires. Par conséquent, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/67/L.63, cela entraînerait des dépenses additionnelles d'un montant de 149 200 dollars, dont 113 200 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 36 000 dollars au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013. Cependant, tous les efforts seront faits pour financer les 149 200 dollars supplémentaires requis au moyen des ressources existantes au titre des chapitres 2 et 24, ce dont il sera rendu compte dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice 2012-2013.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Ri Tong II (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La crise en République arabe syrienne est aggravée par la montée du terrorisme et les destructions dans le pays. Pris au piège de ce conflit armé, les gens meurent. À plus large échelle, cette situation de plus en plus dangereuse a des répercussions néfastes sur la paix et la sécurité régionales au Moyen-Orient.

Au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, je tiens à clarifier la position de mon pays en ce qui concerne la situation en Syrie.

Premièrement, la situation en Syrie doit être réglée sur la base du principe du respect de la souveraineté. Le respect de la souveraineté est la clef de relations internationales saines et l'un des principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies. La souveraineté de chaque État souverain doit être respectée. La Syrie ne fait pas exception à la règle.

Le Gouvernement syrien est un gouvernement légitime, élu démocratiquement. À cet égard, la délégation de la République populaire démocratique de

Corée souhaite tout particulièrement attirer l'attention sur la question de l'attaque militaire récemment menée par Israël. Cette attaque militaire a été effectuée, comme chacun le sait, avec l'aval et l'appui d'un membre permanent du Conseil de sécurité, les États-Unis. Elle constitue une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie, ainsi qu'une violation pure et simple du droit international.

La République populaire démocratique de Corée a appuyé la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés condamnant cet acte militaire et demandant au Conseil de sécurité de réagir immédiatement. La République populaire démocratique de Corée est fermement convaincue que l'incapacité du Conseil de sécurité de réagir face à ces violations flagrantes du droit international et à de tels actes d'agression ne peut que ternir son image et avoir des répercussions négatives sur la confiance que le monde place dans le Conseil, dont le mandat et la mission consistent à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Deuxièmement, la situation en Syrie doit être réglée sans violer le principe de non-ingérence. Le règlement de la crise en Syrie relève entièrement et fondamentalement de la compétence de la Syrie. C'est une question qui doit être réglée par le peuple syrien lui-même, qui sait ce qui sert au mieux ses intérêts. L'ingérence d'acteurs extérieurs ne fera qu'aggraver la situation et n'a aucune chance de favoriser un règlement pacifique du conflit. Le conflit armé est beaucoup plus grave que lorsque la crise a éclaté. La crise, qui s'éternise depuis plus de deux ans, est devenue un conflit armé ouvert du fait de l'ingérence d'acteurs extérieurs qui se mêlent des affaires intérieures de la Syrie.

Troisièmement, la situation doit être réglée par des moyens politiques. Par moyens politiques, nous entendons dialogue et processus diplomatique. Il faut instaurer un dialogue politique sans exclusive dirigé par les Syriens. Un changement de régime n'est pas la solution. Cela ne fera qu'aggraver le problème et le conflit sans que l'on puisse espérer régler la crise.

Dans la logique des principes susmentionnés, la République populaire démocratique de Corée votera contre le projet de résolution publié sous la cote A/67/L.63.

M. Cancela (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Conformément aux instructions que nous avons reçues, la délégation de l'Uruguay s'abstiendra dans le vote

sur le projet de résolution A/67/L.63. Notre position ne change rien au fait que l'Uruguay est profondément préoccupé par la grave crise humanitaire en Syrie. Selon nous, il importe que l'Assemblée générale – compte tenu de la paralysie du Conseil de sécurité, organe auquel a été confié la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales – adopte une position claire et unie face à la tragédie humanitaire dont nous sommes témoins en vue de mettre un terme à cette crise.

Notre abstention est une simple mesure de précaution liée au fait que certains aspects du projet de résolution, qui n'ont rien à voir avec la dimension humanitaire de la crise, ne répondent pas pleinement aux préoccupations exprimées par mon gouvernement à l'égard de plusieurs questions délicates abordées dans la section du texte consacrée à la transition politique, lesquelles vont au-delà du consensus et des principes applicables en matière de reconnaissance des gouvernements et d'approbation des décisions d'organisations régionales dont nous ne sommes pas membres, et aux effets potentiels que peuvent avoir ces considérations sur la recherche d'une solution politique sans exclusive à cette crise.

Voilà deux années que la guerre a éclaté – deux années de souffrances indicibles pour la population syrienne. Les derniers chiffres font état de 94 000 morts, dont 50 000 seraient des civils. On dénombre plus d'un million de réfugiés et plus de 4 millions de personnes déplacées, des chiffres qui illustrent l'ampleur de cette crise humanitaire. Malheureusement, nous sommes trop habitués à lire et à entendre des données et des statistiques. C'est pourquoi j'estime que nous devons nous efforcer de donner un visage à cette tragédie et penser aux milliers de femmes violées, d'enfants assassinés et de victimes torturées – ces êtres humains brutalisés que l'on a dépossédés de leur humanité.

Pendant ce temps, la communauté internationale demeure incapable de réagir. Le Conseil de sécurité garde le silence, et les membres de l'Assemblée générale ne sont pas parvenus à un consensus sur l'aspect fondamental de la crise, à savoir la tragédie humanitaire. Je voudrais en outre ajouter que nous demeurons convaincus que la saisine de la justice pénale internationale est indispensable pour mettre un terme à l'impunité et contribuer à ce que cessent les horreurs perpétrées sous nos yeux.

C'est la raison pour laquelle l'Uruguay, aux côtés de plus de 50 États, a récemment signé une

note demandant au Conseil de sécurité le renvoi de la situation en Syrie devant la Cour pénale internationale afin que soient jugés tous ceux qui ont commis ces crimes, indépendamment de leur appartenance au Gouvernement ou aux forces d'opposition.

En dépit de la reconnaissance universelle dont jouit le droit international humanitaire, y compris la protection des civils, et de l'engagement assumé par nos chefs d'État et de gouvernement en 2005 s'agissant de la responsabilité de protéger la population civile contre les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le nettoyage ethnique et le génocide, il est très probable, hélas, que l'on se souviendra de la situation en Syrie comme de la pire catastrophe humanitaire de ce début de XXI^e siècle. Srebrenica, Sarajevo, le Rwanda revêtent dans nos mémoires les contours d'une coupable et effroyable réalité. Cette catastrophe doit cesser avant que l'opprobre et la honte ne nous recouvrent entièrement.

Il ne s'agit pas ici de considérations politiques, de bandes armées ou de factions. C'est au peuple syrien qu'il revient de décider librement et souverainement de son avenir. Il s'agit de défendre la vie et l'intégrité des personnes contre leurs agresseurs; qu'importe de quel côté du front elles se trouvent. Nous respectons les principes de la non-ingérence et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes mais nous considérons également qu'il existe un devoir éthique et juridique de protéger les droits de l'homme les plus élémentaires.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Le Nicaragua souhaite expliquer pourquoi il votera contre le projet de résolution A/67/L.63, intitulé « La situation en République arabe syrienne », dont le contenu est ouvertement en contradiction avec le point de l'ordre du jour au titre duquel il a été présenté : « Prévention des conflits armés ». Le projet à l'examen est un texte qui incite à la guerre et à la militarisation, un texte déséquilibré, totalement partial, qui n'est en rien une initiative constructive, puisque son objectif principal n'est pas de mettre fin d'urgence à la violence ni de trouver une solution négociée à la crise par un dialogue politique inclusif mené par les Syriens. Non seulement ce projet ne contribue pas à la paix mais il continue au contraire de faire le choix de la guerre.

Outre que ce projet de résolution est contre-productif, sa présentation en ce moment montre que l'on ne tient pas compte des entretiens et des initiatives mis sur pied entre les Ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie et des États-Unis à Moscou,

le 7 mai, dans le but d'organiser une conférence sur la base de ce qui a été convenu à Genève en 2012, une « Genève 2 », à laquelle participeraient toutes les parties au conflit et qui permettrait de jeter les bases d'une solution pacifique et durable à la crise. C'est la raison pour laquelle le Nicaragua considère qu'appuyer ce projet de résolution serait un coup dur pour les initiatives que privilégient les pays épris de paix.

Un autre aspect sur lequel nous voulons appeler l'attention concerne le manque de transparence, d'ouverture, de coopération et de participation qui a marqué le processus d'élaboration et la présentation de ce projet de résolution. L'intention et les intérêts que dissimulait ce projet étaient clairs depuis le premier jour : ce projet nous conduit à entériner des politiques d'agression qui permettent d'armer, de financer et d'organiser des groupes armés, dont un grand nombre, inscrits sur la liste des terroristes du Conseil de sécurité, sont responsables de la violence en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et particulièrement en Syrie. Ce projet de résolution nous contraint à rejeter toute solution pacifique à ce conflit, en violation claire de la Charte des Nations Unies.

On entend, par ce projet de résolution, imposer un changement de régime pour servir des intérêts étrangers, en accordant une légitimité qui n'existe pas à des groupes terroristes armés qui non seulement ne représentent pas le peuple syrien mais qui, même entre eux, ne sont pas capables de se mettre d'accord dans leur légitimité auto-proclamée, avec leurs protecteurs. Nous mettons en garde contre le péril que représente ce précédent que l'on essaie, aujourd'hui, d'imposer contre le Gouvernement syrien légitime, et qui, demain, pourrait être imposé contre tout gouvernement légitime représenté ici.

Ce projet de résolution constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, de la souveraineté des États, des principes de non-ingérence et de non-intervention étrangère dans les affaires intérieures d'autres États, et de l'intégrité territoriale des États. L'objectif de l'ONU est de défendre la paix et la sécurité internationales en faisant primer le dialogue, la réconciliation, la médiation et la négociation sur la violence, la course aux armements et la guerre. Ce projet ne sert pas les objectifs de l'Organisation et ne contribue pas à créer un climat propice au dialogue. Il fait également obstacle aux bons offices du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Brahimi.

Le Nicaragua a toujours revendiqué sa vocation de paix, son amour de la vie, son rejet de la violence et de la guerre, sa détermination inébranlable de défendre la souveraineté et la solidarité entre les peuples face à l'occupation coloniale et impériale. Nous avons été guidés par ces principes tout au long de notre révolution populaire sandiniste. Nous avons toujours déploré la mort d'innocents, où que ce soit dans le monde, et condamné la violence sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Plutôt que de débattre d'un projet de résolution qui incite à la violence et à la course aux armements, ce que doit faire la communauté internationale, c'est unir ses forces afin de faire cesser immédiatement l'approvisionnement en armes de groupes terroristes, jeter les bases de la négociation, asseoir toutes les parties au conflit autour d'une table de dialogue, appeler tous les États ayant des intérêts dans la région à manifester leur volonté politique en s'engageant en faveur d'une solution pacifique qui permette aux Syriens de rétablir la sécurité de leur peuple et de décider en même temps de leur avenir dans le cadre d'un processus politique qu'ils prennent eux-mêmes en charge.

Pour terminer, nous tenons à faire consigner une fois de plus notre opposition énergique à toute ingérence dans les affaires intérieures des États. Nous ne pouvons pas laisser un autre précédent négatif se créer pour les peuples du monde; nous devons en finir avec les politiques d'intervention militaire et d'agression, les changements de régimes et la guerre. Nous sommes saisis d'un projet de résolution qui, s'il était adopté, serait lourd de conséquences douloureuses pour les peuples du monde.

Nous exhortons les membres à ne pas permettre que l'Assemblée générale soit utilisée à des fins contraires aux objectifs pour lesquels elle a été créée. Donnons une chance à la paix et refusons la guerre.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer brièvement la position de l'Indonésie sur le projet de résolution A/67/L.63. La position fondamentale de l'Indonésie concernant la situation en République arabe syrienne, comme elle l'a dit dans divers forums, est restée inchangée. Je voudrais cependant souligner les cinq points suivants.

Premièrement, l'Indonésie reste extrêmement préoccupée par la continuation du conflit en Syrie et son impact sur le peuple syrien. Les destructions et la mort de milliers de personnes exigent que nous

exhortions toutes les parties à cesser immédiatement les actes de violence et les hostilités. Deuxièmement, il est d'une importance fondamentale que toutes les parties au conflit fassent montre du plus grand respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et garantissent un accès humanitaire sûr et sans entrave aux personnes dans le besoin. Troisièmement, il est impératif que toutes les parties au conflit cherchent à parvenir à un règlement pacifique dans le cadre d'un processus politique mené par les Syriens.

Pour ce qui est du projet de résolution, l'Indonésie se félicite de l'accent mis sur la fin de la violence et l'importance d'un accès humanitaire sans entrave. Toutefois, sa reconnaissance implicite des personnes qui sont les représentantes légitimes du peuple syrien ne serait pas conforme à la pratique nationale de mon pays qui n'accorde sa reconnaissance qu'aux seuls États, et non pas aux gouvernements. De plus, cela pourrait sembler être en contradiction avec les principes bien établis des relations internationales relatifs au droit souverain des peuples à déterminer qui sont leurs représentants légitimes.

Enfin, il est extrêmement crucial que la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, agisse de concert pour mettre immédiatement fin à la violence en Syrie, promouvoir l'assistance humanitaire et lancer un processus politique mené par les Syriens. C'est pour ces raisons que l'Indonésie s'abstiendra de voter sur le projet de résolution.

M. Lasso Mendoza (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation prend la parole pour expliquer le vote de l'Équateur sur le projet de résolution A/67/L.63, la situation en République arabe syrienne.

Depuis le début de la crise, l'Équateur suit avec une vive préoccupation la détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans le pays frère de la République arabe syrienne. Nous avons, à plusieurs reprises, exprimé notre consternation face aux graves violations des droits de l'homme. Nous les avons condamnées et avons réclamé que ces actes ne restent pas impunis et que leurs auteurs, de même que les personnes ayant fourni des armes et des munitions aux divers acteurs du conflit, dont des groupes terroristes, aient des comptes à rendre.

Aujourd'hui, ma délégation répète sa ferme condamnation de toute violation des droits de l'homme,

quel qu'en soit l'auteur. Nous exprimons notre solidarité avec le peuple syrien, et notamment avec les victimes de la violence généralisée et leurs familles, mais nous regrettons que le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui en vue de son adoption, permette la continuation d'une pratique qui, ces deux dernières années et sous des formes différentes, n'a fait que fermer la voie du dialogue et, probablement, exacerber la grave crise humanitaire que subit le peuple frère de Syrie.

L'Équateur est extrêmement alarmé par le texte du projet de résolution, qui est en contradiction avec la Charte des Nations Unies. Il ne tient pas suffisamment compte de toutes les parties responsables de la crise. Il tend à polariser le conflit sans contribuer à une solution incluant l'ensemble des Syriens et des Syriennes et permettant effectivement un rétablissement rapide de la paix, dans le plus grand respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Syrie.

De plus, nous sommes surpris – et nous tenons à le déclarer sans subterfuge – par la partialité avec laquelle le texte proposé ignore complètement les activités terroristes qui, loin de favoriser la paix, ne font que contribuer à perpétuer la guerre, les effusions de sang, les tueries et la destruction du peuple syrien. De plus, ce texte est une négation de la raison déontologique de l'existence même de l'ONU qui est la recherche inlassable de la paix.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui est en contradiction avec les résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) du Conseil de sécurité et le Communiqué de Genève (voir A/66/865, annexe). Pire encore, il fait fi de l'accord conclu le 7 mai entre la Fédération de Russie et les États-Unis, qui est de notoriété publique.

Si l'Équateur attache une grande valeur à son amitié avec nombre de pays arabes, nous ne pensons pas que les décisions de la Ligue des États arabes puissent prétendre à l'universalité, étant donné que la majorité des États Membres de l'ONU ne fait pas partie de cette ligue.

Ma délégation est d'avis que les questions relatives à la situation des droits de l'homme dans un pays donné doivent être examinées par le Conseil des droits de l'homme à Genève, notamment par le biais du mécanisme d'examen périodique universel créé à cette fin. Présenter un projet de résolution de cette nature à l'Assemblée générale à New York ne fait que politiser cette question, la dénaturer et la soumettre à la logique des

plus puissants. Et cela est d'autant plus paradoxal que ce projet de résolution, qui continuera d'exacerber la situation en Syrie sans véritablement aider les victimes de ce conflit armé, a été présenté au titre du point 33 de l'ordre du jour, « Prévention des conflits armés ».

C'est pour toutes ces raisons – et pour éviter que l'Assemblée générale ne se transforme en un organe qui légitime les coups d'État internationaux, et compte tenu de l'expérience de la dernière décennie au moins que nous ne pouvons ni ne devons oublier – que ma délégation se pose la question suivante : « Qui sera le prochain sur la liste? ». C'est pourquoi l'Équateur votera contre le projet de résolution.

M^{me} Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Il y a quelque temps, au début de la crise en Syrie, la chef d'État de mon pays, prenant la parole dans le cadre du Sommet de l'Amérique du Sud et des pays arabes, tenu au Pérou, a soutenu la même position que l'Argentine appuiera ici aujourd'hui. À cette occasion, en 2012, notre Présidente a déclaré que nous préconisons en Syrie une solution pacifique, c'est-à-dire politiquement négociée, sans interventionnisme étranger.

Nous demandons un règlement pacifique de tous les conflits, un multilatéralisme ancré dans les résolutions des Nations Unies, un règlement des conflits par la négociation, car aujourd'hui, la plus grande menace à la paix n'est pas un holocauste nucléaire; elle réside plutôt dans des conflits focalisés qui tendent, dans certaines régions, à déborder et à entraîner le reste du monde, par le biais du prospère commerce de l'industrie de l'armement, située dans les pays développés. Face à cela, nous tenons à dire qu'il n'est pas possible d'ignorer l'existence d'hégémonies. Quand nous réclamons l'égalité dans le cadre du multilatéralisme, c'est-à-dire le respect de la Charte que nous avons pris la décision d'honorer, nous ne pouvons pas ignorer l'importance et la responsabilité majeure qu'ont certains pays dans le règlement des conflits, voire peut-être non seulement le règlement, mais aussi le déclenchement de ces conflits.

Dans ce contexte, l'Argentine, au nom des valeurs qu'elle a toujours défendues et défend toujours aujourd'hui, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité ou que membre de l'Assemblée générale – la paix et le strict respect des droits de l'homme dans tous les pays –, défend ici la même conviction, à savoir que la paix ne se réduit pas à une formulation formelle, naïve, de souhaits, mais qu'elle est une valeur que se construit, par la vérité, la justice et l'égalité.

En Syrie, il n'y aura pas de paix tant que l'on ne dira pas toute la vérité et les choses comme elles sont. Par conséquent, il incombe à cette Organisation, à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et aux différents organes d'agir dans un seul et même principe pour construire précisément ces valeurs de paix, d'égalité et de vérité que nous méritons et pour contribuer également à la recherche d'une solution politique efficace, durable et cohérente en Syrie.

Face à la terrifiante intensité de la situation sur le plan humanitaire et aux violations massives des droits de l'homme que subit le peuple syrien, ainsi que les graves ramifications du conflit dans toute la région, le projet de résolution A/67/L.63 dont l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui contient une série d'éléments sur lesquels mon pays a des vues communes, en particulier ceux qui figurent dans la section portant sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Au cours des dernières semaines, notre délégation a formulé une série d'observations reflétant notre conviction profonde que la seule solution possible à la crise syrienne passait par un dialogue politique ouvert à tous, sans conditions préalables, auquel participent tous les secteurs de la société syrienne, sur la base de la feuille de route proposée dans le Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (voir A/66/865, annexe).

Nous apprécions les efforts déployés par les coauteurs du projet de résolution pour reprendre certaines de ces propositions. Malheureusement, d'autres préoccupations particulièrement importantes n'ont pas été prises en considération. Je n'en citerai, brièvement, que quelques-unes.

Premièrement, le projet de résolution continue de caractériser la Coalition nationale des forces de l'opposition et de la révolution syriennes comme représentant légitime du peuple syrien. Même si l'Argentine considère qu'il est indispensable de voir émerger et se consolider une opposition démocratique si l'on veut disposer d'un interlocuteur fiable au sein, et dans l'intérêt, de la société syrienne afin d'engager le processus de dialogue politique prévu et demandé par le communiqué de Genève, c'est toutefois au peuple syrien, au moyen d'élections libres et équitables – et non à l'Assemblée générale –, qu'il revient de déterminer la légitimité démocratique de ses représentants.

Deuxièmement, ce qu'implique une lecture conjointe des paragraphes 26 et 30 continue, de l'avis de l'Argentine, de poser des problèmes. Outre qu'y est réaffirmée la reconnaissance de la coalition d'opposition

comme représentant légitime du peuple syrien, les tâches confiées au Secrétaire général semblent impliquer qu'il engage un plan de transition, sans tenir compte du fait que ce plan doit être le résultat d'un accord conclu dans le cadre d'un processus politique transparent et sans exclusive.

Troisièmement, en dépit de nos demandes réitérées, il n'a pas été possible d'obtenir que le projet de résolution comprenne expressément le constat qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise et par conséquent, un appel énergique visant à éviter une plus grande militarisation du conflit. En janvier, l'Argentine a lancé un appel au Conseil de sécurité que nous réitérons aujourd'hui : l'Argentine appelle de nouveau tous les États qui fournissent des armes et du matériel connexe aux parties au conflit en Syrie à cesser immédiatement de le faire. De par notre responsabilité morale comme par conviction politique, nous nous élevons contre toute intention ou action du Gouvernement, de l'opposition ou des groupes rebelles de nature à privilégier ou chercher à privilégier la voie militaire comme moyen de résoudre la crise.

Pour terminer, nous ne pouvons pas ne pas mentionner, outre les points qui précèdent, que depuis quelques jours vient de s'ouvrir une nouvelle porte vers une solution négociée. L'accord auquel sont parvenus les États-Unis et la Russie en vue de convoquer une conférence internationale offre une possibilité concrète de résoudre la crise par la diplomatie et le dialogue plutôt que par les armes. Nous estimons que le projet de résolution dont nous sommes saisis contient des éléments qui pourraient être interprétés comme allant à l'encontre de cette initiative à un moment où la communauté internationale doit concentrer son énergie sur l'envoi d'un message unifié à l'appui de ces efforts.

Jusqu'ici, l'Argentine a systématiquement voté pour les résolutions relatives à la situation en Syrie, aussi bien à l'Assemblée générale qu'au Conseil des droits de l'homme, et ce parce que nous étions convaincus que ces initiatives énonçaient clairement un appel à l'arrêt des violences et qu'elles nous rapprochaient d'un règlement pacifique. Nous n'avons déjà pris que trop de retard en ce qui concerne la Syrie. Essayons de ne pas en prendre davantage par de menues astuces, un excès de confiance, notre indifférence ou notre scepticisme. Nous n'avons pas de temps à perdre. L'histoire ne peut jamais aller que dans deux directions opposées : vers la liberté ou l'oppression, vers la paix ou la violence. Compte tenu de toutes les observations que nous avons

faites, des points sur lesquels nous coïncidons mais également de nos divergences sur le fond, l'Argentine s'abstiendra dans le vote aujourd'hui.

M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) :
Ma délégation votera contre le projet de résolution contenu dans le document A/67/L.63 parce que nous estimons qu'il ne contribue pas à la recherche d'une solution pacifique et négociée à la situation à laquelle doit faire face la population syrienne. Au contraire, l'adoption de ce projet pourrait avoir pour effet de nous faire avancer d'un nouveau cran dans les niveaux d'instabilité et de violence déjà bien élevés de ce pays. Il s'agit d'un texte déséquilibré qui aborde avec partialité ce qui se produit actuellement en République arabe syrienne. Nous nous élevons une fois de plus contre la tendance à ignorer les propositions et mesures du Gouvernement syrien ainsi que les efforts que mettent en oeuvre certains pays pour empêcher la poursuite des violences dans ce pays frère.

L'incitation à la guerre civile ou une intervention de forces étrangères en Syrie pourraient avoir de graves conséquences pour l'humanité toute entière, en particulier dans la région troublée du Moyen-Orient. Tous les actes de violence, massacres et attentats terroristes qui font des victimes innocentes en Syrie doivent cesser. Nous sommes préoccupés par les appels de ceux qui préconisent un changement de régime en Syrie et le recours à la force et à la violence plutôt que l'instauration d'un dialogue et de négociations entre les parties. Nous demandons à tous ceux qui promeuvent une intervention étrangère en Syrie ou qui contribuent à la fragmentation du pays, par leur appui aux différentes factions armées de l'opposition, de faire preuve d'une plus grande responsabilité politique afin d'éviter que le sang continue de couler, tous camps confondus.

La manipulation médiatique des événements en Syrie doit également cesser. Nous sommes vivement préoccupés par la façon dont les empires médiatiques occidentaux traitent sans retenue la situation politique en Syrie de manière à servir leurs intérêts politiques, en incitant à une violence qui ne fait qu'accroître les souffrances du peuple syrien.

Compte tenu des expériences et précédents récents où la Charte des Nations Unies a été instrumentalisée, et de la politique de deux poids, deux mesures pratiquée par les États-Unis et d'autres membres de l'OTAN, nous condamnons une nouvelle fois toutes les tentatives de porter atteinte à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous sommes

favorables à un règlement politique de la crise actuelle sur la base du plein respect de la souveraineté et de l'indépendance de la Syrie. Le rôle de la communauté internationale consiste à contribuer à sauvegarder la paix et la stabilité dans le pays, et non à encourager des actes qui provoquent la mort, le terrorisme, l'agression de civils innocents et l'insécurité civile. Nous réaffirmons notre conviction que le Gouvernement et le peuple syriens sont capables de régler leurs problèmes internes sans ingérence étrangère, ce qui exige de respecter pleinement le droit à l'autodétermination et la souveraineté de ce pays arabe.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Voilà deux ans que le Pakistan est le témoin des souffrances de la population syrienne, et il en éprouve une grande douleur et un profond chagrin. La tragédie syrienne, qui se déroule sous le feu des projecteurs internationaux, est un affront à la conscience de la communauté mondiale. En dépit des moyens et des institutions dont dispose la communauté internationale pour maintenir la paix et la sécurité, les massacres se poursuivent sans relâche en Syrie. Il ne s'agit pourtant pas d'une guerre, mais d'une lutte intestine qui voit des Syriens tuer d'autres Syriens. Tous ceux qui se battent aujourd'hui dans ce malheureux pays infligent des blessures à leur propre corps, à leur patrie, la Syrie. En Syrie, les armes se font entendre et la diplomatie est silencieuse.

La Syrie est en difficulté. Plus de 70 000 Syriens sont morts. Six millions de personnes ont fui, dont 1,5 million a cherché refuge dans les pays voisins. La catastrophe humanitaire en Syrie s'aggrave de jour en jour. Les flammes du sectarisme, de l'extrémisme et du terrorisme consomment des communautés et des quartiers entiers. Le conflit menace de submerger l'ensemble de la région. La Syrie est une bombe à retardement qui pourrait déclencher un conflit plus profond à caractère ethnique et religieux. Les quantités énormes d'armes sophistiquées qui arrivent aujourd'hui en Syrie risquent demain d'être utilisées pour alimenter le terrorisme local et régional.

Il est urgent de mobiliser la diplomatie sur trois fronts. Premièrement, les États les plus influents de la communauté internationale doivent se mettre d'accord pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le Conseil de sécurité. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'entente récemment intervenue entre les États-Unis et la Fédération de Russie. Deuxièmement, le Gouvernement syrien et les représentants de

l'opposition doivent se rencontrer au plus vite et sans poser de conditions ni émettre de réserves quant au lieu et aux représentants choisis. Une action rapide de leur part permettra d'arrêter l'effusion de sang et les souffrances. Troisièmement, les pays de la région doivent jouer un rôle d'appui constructif pour mettre un terme aux massacres en Syrie et aider la population syrienne à avancer sur la voie du dialogue, de la réconciliation et de la transition.

L'espoir d'une reprise du dialogue à Genève a été ravivé. Les représentants du Gouvernement syrien et de l'opposition doivent faire preuve de maturité et s'entendre sur la création d'un organe doté des pleins pouvoirs exécutifs, comme convenu dans le Communiqué de Genève (voir A/66/865, annexe), en vue de négocier un processus de transition menant à la réconciliation, à la paix et à la stabilité. À ce stade, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité doivent renforcer l'autorité du Secrétaire général et du Représentant spécial conjoint, M. Lakhdar Brahimi, afin de relancer le processus de Genève, qui est au point mort. Il importe que les Syriens prennent en main ce processus de dialogue. Nul ne doit tenter d'imposer des solutions de l'extérieur. Le peuple syrien écrira lui-même son avenir et décidera de la nature et de la structure de son système politique.

L'heure est venue de privilégier la diplomatie, l'heure est venue de faire parler la sagesse collective de la communauté internationale afin de mettre un terme à ce carnage, aux déplacements et à la destruction en Syrie. Si l'on veut que la diplomatie soit efficace, il faut arrêter de fournir des armes aux parties, quelles qu'elles soient. L'appel du Secrétaire général à un embargo sur les armes doit être entendu par tous.

Le Pakistan a décidé de voter pour le projet de résolution publié sous la cote A/67/L.63 avant tout pour témoigner de sa solidarité avec le peuple syrien et la Ligue des États arabes, les États du Golfe, l'Organisation de la coopération islamique et les voisins de la Syrie. Nous comprenons les impératifs des auteurs du projet de résolution.

Nous voudrions également exposer clairement notre position sur les éléments suivants. Premièrement, le projet de résolution ne reconnaît pas la coalition nationale syrienne.

Deuxièmement, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie ne seront pas violées. La coalition peut envoyer des représentants de l'opposition pour prendre part à un dialogue avec le

Gouvernement syrien, directement ou sous les auspices de l'ONU.

Troisièmement, nous croyons comprendre que le Gouvernement syrien a garanti au Secrétaire général qu'il n'utiliserait pas d'armes chimiques ou biologiques. Il faut accorder à ces assurances tout le crédit qu'elles méritent.

Quatrièmement, le projet de résolution aurait dû être plus équilibré et refléter objectivement la réalité sur le terrain en reconnaissant la responsabilité de toutes les parties dans l'aggravation de la situation.

Cinquièmement, le projet de résolution n'aborde pas suffisamment la question de la montée du terrorisme en Syrie. Le terrorisme est la question cruciale. Il occupe le devant de la scène dans ce pays. De par ses ramifications mondiales et régionales, il va semer la dévastation en Syrie et au-delà. Le terrorisme en Syrie n'est pas une simple conséquence du conflit dans le pays. Il joue désormais un rôle à part entière. Les efforts pour ramener la paix et la stabilité en Syrie resteront vains sans la définition et la mise en oeuvre d'une stratégie globale de lutte contre le terrorisme.

Sixièmement, nous prenons acte des résolutions de la Ligue des États arabes dans la mesure où elles portent sur le règlement de la situation politique dans le pays.

Septièmement, pour l'heure, nous ne pensons pas qu'il soit opportun de renvoyer la situation en Syrie ou des affaires spécifiques qui y sont liées devant la Cour pénale internationale.

Pour terminer, nous voudrions insister sur le fait que ce projet de résolution ne doit pas devenir un facteur de division. Nous espérons qu'il contribuera à relancer le processus de Genève et permettra de faire progresser un dialogue de fond pour aboutir à un système politique acceptable par le Gouvernement syrien et l'opposition. Ce texte n'a pas vocation à supplanter le processus de Genève ni à préjuger de son issue.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.63, intitulé « La situation en République arabe syrienne ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis le dépôt du projet de résolution A/67/L.63, outre ceux énumérés dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Andorre, Espagne, Géorgie, Grèce, Irlande, Islande, Lettonie, Madagascar, Maldives, Malte, Maroc, Micronésie, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pologne, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin et Slovaquie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.63. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Albanie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Koweït, Lettonie, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Tonga, Tunisie, Turquie, Vanuatu, Yémen

Votent contre :

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Chine, Cuba, Équateur, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire

démocratique de Corée, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Brésil, Cambodge, Cap-Vert, Dominique, El Salvador, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Liban, Mali, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Ouganda, Paraguay, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Singapour, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Togo, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Zambie

Par 107 voix contre 12, avec 59 abstentions, le projet de résolution A/67/L.63 est adopté (résolution 67/262).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Étant donnée l'heure avancée, nous allons suspendre maintenant la séance et nous entendrons les interventions au titre des explications de vote après le vote lorsque nous reprendrons à 15 heures dans cette même salle.

La séance est suspendue à 13 h 35.

M^{me} Adhikari (Népal), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote après l'adoption de la résolution 67/262, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et qu'elles doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Ribeiro Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Le drame humain que constitue la situation actuelle en Syrie est extrêmement préoccupant pour le Brésil. Nous réitérons notre condamnation sans équivoque de toutes les violences. Toutes les parties, et notamment le Gouvernement syrien, doivent s'acquitter de leur obligation de respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Encore une fois, nous exhortons toutes les parties impliquées à mettre fin immédiatement et sans condition à toutes

les formes de violence et à s'engager dans un processus politique inclusif mené par les Syriens eux-mêmes et qui aboutira à une transition qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien.

Le Brésil appuie plusieurs des messages principaux de la résolution 67/262, dont quatre aspects en particulier. Mon pays souligne la nécessité de parvenir à une solution négociée, conformément aux dispositions du communiqué de Genève du Groupe d'action pour la Syrie (voir A/66/865, annexe), qui reste la base d'un consensus pour une feuille de route globale et effective qui mette fin à ce conflit. Nous appuyons également sans réserve les dispositions relatives à la condamnation de la violence, à la cessation des violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et à l'inadmissibilité de l'utilisation d'armes chimiques. Nous appuyons aussi de tout cœur le Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, M. Lakhdar Brahimi.

En ce moment-même, des propositions encourageantes sont avancées en vue d'un règlement pacifique et politique de la crise syrienne. Elles méritent toute l'attention des États Membres et du Secrétaire général.

L'ONU doit s'efforcer de prendre des décisions propres à créer un climat qui rapproche les parties syriennes. Nous ne savons pas dans quelle mesure la résolution 67/262 contribue à mettre en place un tel environnement.

Au cours des négociations, le Brésil, de concert avec d'autres pays de notre région, est entré en contact avec les auteurs de la résolution pour leur dire que plusieurs de ses aspects nous paraissaient préoccupants. Malheureusement, le texte est loin de correspondre à ce que nous considérons nécessaire pour un message de l'Assemblée générale qui aspire à avoir un impact positif sur le terrain.

Le fait que le texte n'appelle pas de manière explicite à cesser de militariser le conflit est injustifiable. L'Assemblée générale se doit de déclarer clairement qu'il ne peut y avoir de solution militaire à cette crise. L'absence d'une telle déclaration mine la foi placée dans la détermination de la communauté internationale à mettre fin au conflit par la voie diplomatique.

La résolution aurait également pu inclure les conclusions importantes tirées par la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne qui a très souvent appelé l'attention

sur les effets dévastateurs du régime de sanctions sur le peuple syrien. Elle recommande également que la communauté internationale freine la prolifération et la fourniture d'armes et s'attaque à la source de ces problèmes, en tenant compte des implications régionales et des responsabilités connexes dans la région et au-delà.

Dans le même ordre d'idées, à ce stade, il ne revient pas à l'Assemblée générale, même indirectement, de conférer une légitimité à une quelconque partie ni de décider qui devrait être le représentant de l'opposition syrienne, et a fortiori du peuple syrien. C'est aux Syriens eux-mêmes de se prononcer sur ces questions.

En outre, le Brésil estime que le but et les implications des tâches confiées au Secrétaire général aux paragraphes 29 et 30 de la résolution devraient être mieux précisés, et ce, d'autant plus, si nous convenons du fait que la conférence internationale qui est envisagée débouchera probablement sur une feuille de route actualisée pour une transition politique. Lu conjointement avec le paragraphe 26, qui semble reconnaître la Coalition nationale syrienne en tant que représentant légitime du peuple syrien, le paragraphe 30 peut être interprété comme demandant au Secrétaire général de prendre des mesures pour préparer la transition et d'allouer des ressources à cette fin, même au cas où l'une des parties ne consentirait pas à cette transition. Cela pourrait compliquer davantage la situation, et serait lourd de conséquences pour l'impartialité de l'Organisation, et par conséquent, pour sa légitimité et sa crédibilité.

À ce stade, il faut créer des conditions plus favorables aux négociations entre les parties et mettre l'accent sur ce qui nous unit, dans un effort collectif pour que cette éventuelle conférence aboutisse à des résultats positifs allant au-delà de l'initiative du Groupe d'action de Genève de l'année dernière. Nous ne voyons pas comment la résolution sert cet objectif.

Pour terminer, le Brésil demeure engagé en faveur d'un règlement négocié du conflit permettant de mettre fin à l'effusion de sang, de rejeter l'extrémisme, de renforcer la stabilité dans la région et de répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien à la liberté, à la démocratie et à la justice sociale.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde demeure vivement préoccupée par les violences qui se poursuivent au même rythme en Syrie et par les souffrances qu'elles continuent d'infliger au peuple syrien. L'approche militaire privilégiée par les

différentes parties au conflit a sapé les efforts visant à trouver une solution politique à la crise. La violence a acquis un caractère sectaire inquiétant, et des groupes terroristes, dont Al-Qaïda, se sont solidement implantés dans le pays. Tous ces facteurs auront des répercussions à long terme pour la paix et la sécurité nationales, régionales et internationales. Les informations faisant état de l'utilisation présumée d'armes chimiques sont également très préoccupantes.

Nous condamnons fermement toutes les violences en Syrie, ainsi que toutes les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, quels qu'en soient les auteurs. Nous condamnons toutes les attaques qui prennent pour cible des femmes et des enfants, des civils, les soldats de la paix des Nations Unies et les institutions et infrastructures publiques. En outre, nous condamnons dans les termes les plus forts tous les actes terroristes qui ont été et continuent d'être perpétrés en Syrie.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que des Casques bleus des Nations Unies ont été pris pour cible et retenus en otages à plusieurs reprises par des groupes rebelles, y compris lors de deux attaques récentes. Cela est totalement inacceptable. Toutes les parties doivent impérativement respecter l'inviolabilité des soldats de la paix des Nations Unies. L'ONU doit envoyer un signal clair que de tels actes ne seront pas tolérés et que leurs auteurs devront rendre des comptes à toute la communauté internationale.

Depuis le début de la crise en Syrie, l'Inde n'a cessé d'appeler toutes les parties à renoncer à la violence, à se dissocier des groupes terroristes et à s'engager dans un processus politique pacifique et sans exclusive pour répondre aux doléances de toutes les composantes de la société syrienne. Nous avons également versé 2,5 millions de dollars à titre d'aide pour atténuer l'impact humanitaire de la crise.

Nous estimons que le communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie (voir A/66/865, annexe), adopté à Genève en juin 2012, constitue une bonne base pour un règlement de la crise syrienne au moyen d'un processus politique mené par les Syriens qui respecterait l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Syrie, auquel participeraient tous les segments de la société syrienne et qui répondrait à leurs aspirations légitimes. La tâche de la communauté internationale, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, est d'accompagner les parties syriennes dans ce processus, sans préjuger de son issue. Par ailleurs, il importe de

mettre fin immédiatement à la militarisation du conflit, y compris à l'appui aux groupes terroristes et armés. Tels sont les principes qui ont guidé notre examen de la résolution 67/262, sur laquelle l'Assemblée s'est prononcée aujourd'hui.

Il revient au peuple syrien, et non à l'Assemblée, de décider si tel ou tel groupe est son représentant légitime. Par conséquent, certaines dispositions de la résolution pourraient être interprétées comme un tour de passe-passe entérinant un changement de régime. Il s'agit d'un dangereux précédent, et nous ne pouvons y souscrire. Nous réaffirmons une fois de plus notre position, à savoir que c'est aux Syriens de décider qui doit diriger la Syrie.

Comme nous l'avons déjà indiqué, aucune mesure unilatérale, quelle qu'elle soit, ne permettra de résoudre la crise. Cela ne fera qu'exacerber le problème et entraîner plus d'instabilité et de violence, même au-delà des frontières de la Syrie. À notre avis, une fois le conflit réglé, les Syriens devraient eux-mêmes établir les responsabilités pour les crimes commis en Syrie. Cela ne peut pas être fait par des acteurs étrangers. Nous estimons également que la promotion du dialogue politique exige la participation de toutes les parties concernées et que les appels à boycotter le Gouvernement et à appuyer l'opposition ne servent pas cet objectif.

Compte tenu de ces lacunes, nous nous sommes abstenus dans le vote sur la résolution.

L'Inde reste déterminée à appuyer les efforts de l'ONU, y compris ceux déployés par M. Lakhdar Brahimi, le Représentant spécial conjoint, en vue de résoudre la crise syrienne rapidement au moyen d'un dialogue politique sans exclusive entre les parties syriennes. Nous saluons également la décision prise récemment par la Fédération de Russie et les États-Unis de convoquer une réunion rassemblant le Groupe d'action et les parties syriennes. Nous espérons que toutes les parties y participeront avec sérieux et réalisme et sans condition pour résoudre la crise, et ce, dans l'intérêt du peuple syrien, de la région et de la communauté internationale dans son ensemble.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili a voté pour la résolution 67/262 sur la situation en République arabe syrienne. Aujourd'hui, l'Assemblée générale s'est une fois de plus retrouvée dans l'obligation d'examiner la situation qui règne actuellement en Syrie, où la grave crise humanitaire s'accompagne d'une

détérioration sans cesse plus dramatique du climat non seulement politique mais aussi en matière de sécurité, de droits de l'homme et de gouvernabilité, transformant chaque jour un peu plus cette crise en une menace grave pour la paix et la sécurité régionales. Toutes les parties au conflit doivent cesser leur recours systématique à la violence.

Comme nous l'avons fait à l'occasion de l'adoption des résolutions précédentes sur cette question, ma délégation se félicite que l'Assemblée générale ait de nouveau condamné énergiquement les violations systématiques et massives des droits de l'homme commises en République arabe syrienne. La force, en soi inacceptable, est utilisée sans discernement contre les populations civiles non armées aussi bien par le Gouvernement, dont la responsabilité première est pourtant de protéger ses citoyens, que par les autres parties au conflit. Il en résulte des exécutions arbitraires, des assassinats, la persécution des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, des détentions arbitraires, des disparitions forcées, des actes de torture et des violences sexuelles et sexistes, y compris à l'encontre d'enfants.

Il nous semble fondamental que la résolution adoptée réitère notre condamnation de la violence et la nécessité impérieuse de traduire en justice les responsables de graves violations des droits de l'homme, au sein du Gouvernement comme de l'opposition, y compris de violations susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité.

Le Chili a voté pour la résolution dans l'espoir que cette expression de la position de la communauté internationale, représentée par l'Assemblée générale, pleinement respectueuse de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie et conforme aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, contribuera au dialogue politique, sur la base de la mise en œuvre du Communiqué de Genève (voir A/66/865, annexe), c'est-à-dire d'un processus syrien sans intervention étrangère.

En conséquence de ce qui précède, nous nous permettons de réaffirmer que ce n'est pas le rôle de l'Assemblée générale de décider de la légitimité des représentants du peuple syrien, qui est la prérogative exclusive de ce dernier. Nous prenons acte que la Coalition nationale des forces de l'opposition et de la révolution syriennes est au nombre des différents interlocuteurs aux fins du dialogue pluraliste et démocratique qui s'impose vers une transition politique.

De même, tout en reconnaissant les efforts déployés par la Ligue des États arabes et en réitérant l'importance des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous considérons également que les décisions qu'elles prennent ne sont opposables qu'à leurs seuls membres.

Nous tenons à souligner qu'il est fondamental d'en finir avec la militarisation du conflit, comme l'affirme le communiqué de Genève. À cet égard, nous sommes d'accord avec les appels réitérés adressés aux parties tant par le Secrétaire général que par le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes – que nous appuyons fermement –, afin qu'elles trouvent un règlement politique au conflit.

L'aggravation de la situation humanitaire et le recours sans discrimination que font tous les acteurs à la violence ont confirmé que la voie militaire n'était pas une solution et que seul un dialogue politique ouvert à tous pouvait être l'issue politique. Nonobstant la décision exprimée aujourd'hui par l'Assemblée générale, nous espérons que le Conseil de sécurité, et notamment les pays qui en son sein ont le plus d'influence sur les parties, nous permettra de trouver une solution au conflit. Cette issue politico-institutionnelle doit provenir des Syriens eux-mêmes, sans aucune distinction, et doit conduire à l'avènement d'une Syrie pleinement et authentiquement démocratique. Nous espérons que le message lancé aujourd'hui, ajouté à l'annonce récente faite par le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique et le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie de l'organisation d'une conférence entre le Gouvernement et l'opposition, permettra précisément de trouver cette issue.

Pour terminer, nous voudrions mettre en exergue les efforts humanitaires consentis par les pays qui ont accueilli le nombre considérable de réfugiés qu'engendre le conflit syrien et sur les épaules desquels retombe une responsabilité qu'il devient de plus en plus difficile d'assumer. C'est pourquoi nous rappelons aux principaux donateurs qu'ils doivent tenir les engagements qu'ils ont contractés. Notre reconnaissance va également à la Croix-Rouge internationale et au Croissant-Rouge international, aux différents organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales concernés, pour les immenses efforts qu'ils ont déployés en ce sens.

M. Chua (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour demeure profondément préoccupée par l'augmentation de la violence en Syrie, l'aggravation

de la crise humanitaire sur le terrain et les souffrances infligées à la population syrienne. Nous condamnons fermement, en particulier, l'utilisation aveugle et disproportionnée de la force par le Gouvernement syrien, qui s'est soldée par un nombre de victimes extrêmement élevé et a provoqué le déplacement d'un grand nombre de civils. Le Gouvernement syrien doit prendre des mesures immédiates pour protéger la sécurité de sa propre population. Toutefois, la situation en Syrie est très complexe. Différents groupes armés font également usage de la force. Nous appelons toutes les parties concernées à cesser immédiatement toutes les violences qui font payer un lourd tribut à des innocents.

Singapour a voté pour les deux précédentes résolutions de l'Assemblée générale sur la Syrie. Toutefois, nous nous sommes vus obligés aujourd'hui de nous abstenir dans le vote. Singapour appuie un processus politique qui soit pris en charge par les Syriens et conduise à une transition répondant aux aspirations du peuple syrien, comme le demandent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Toutefois, Singapour n'est pas en mesure d'appuyer les propositions conférant une reconnaissance internationale à tel ou tel groupe d'opposition présenté comme représentant légitime de la population syrienne.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala est l'un des pays qui ont voté pour les précédentes résolutions de l'Assemblée générale sur ce sujet sans exprimer de réserves importantes, et ce parce que nous avons adopté une position de principe relativement au conflit en Syrie, dans laquelle nous mettons l'accent sur les aspects suivants : premièrement, la nécessité impérieuse de mettre fin à la violence, qui a coûté tant de vies et tant de souffrances; deuxièmement, la nécessité de respecter les droits fondamentaux de la population civile; troisièmement, la nécessité que le Gouvernement syrien accorde un accès sans restriction à l'aide humanitaire; et quatrièmement, la nécessité de chercher une transition politique négociée sous la direction des Syriens mais avec l'appui de la communauté internationale, dans le cadre de référence qu'offre le Communiqué de Genève (voir A/66/865, annexe) émis le 30 juin 2012 par le Groupe d'action pour la Syrie. Cela implique de respecter l'intégrité territoriale de la Syrie et d'ouvrir la voie à un système de gouvernance pluraliste, ouvert et tolérant. Il s'agit également d'éviter que la crise syrienne ne se propage encore plus loin, vers les pays voisins, déjà considérablement sous pression. En outre, nous avons constamment réitéré notre appui au Représentant spécial conjoint de l'Organisation des

Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie. Tous ces éléments sont repris dans la résolution adoptée ce matin (résolution 67/262) et c'est la raison pour laquelle nous avons voté pour.

Cela dit, nous continuons d'avoir de graves appréhensions, en raison de certains éléments figurant dans le texte de la résolution et d'autres qui, à notre sens, auraient dû au contraire y figurer mais sont absents.

Dans la première de ces catégories, à savoir les éléments du texte qui sont sources de préoccupation, nous devons préciser que le Guatemala a applaudi à la création de la Coalition nationale des forces de l'opposition et de la révolution syriennes, comme noyau approprié de l'interaction entre l'opposition et le Gouvernement, mais que nous ne l'avons jamais reconnu comme représentant légitime du peuple syrien, comme il pourrait être déduit du texte de la résolution. Nous comprenons donc que le dix-neuvième alinéa du préambule ainsi que les paragraphes 26 et 30 du dispositif n'engagent pas l'ensemble des membres de l'Assemblée générale à reconnaître cette entité.

Dans la seconde catégorie, soit les éléments qui manquent à notre sens au texte, nous aurions préféré que la résolution propose expressément la démilitarisation du conflit en appelant à limiter l'approvisionnement en armes de toutes les parties.

À cet égard, nous comprenons que l'allusion aux résolutions pertinentes de la Ligue des États arabes que comportent le dix-huitième alinéa du préambule et le paragraphe 27 du dispositif se réfère uniquement à la transition politique.

En dépit de ce que je viens de dire, nous avons voulu, en votant pour la résolution, ajouter notre voix à l'appel général à la cessation de la violence, dont l'ampleur comme la gravité, ainsi que les caractéristiques et la durée prolongée constituent une offense à la sensibilité de toute l'humanité. Il est temps d'en terminer avec la saignée de ce pays et de chercher une issue négociée à la longue et sombre nuit dans laquelle est plongée la République arabe syrienne.

M. Ulibarri (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica a voté pour la résolution adoptée ce matin (résolution 67/262) parce qu'il juge indispensable que la communauté internationale envoie un message clair au Gouvernement et aux autres parties belligérantes en Syrie, ainsi qu'aux pays impliqués sur le plan militaire dans le conflit, concernant la nécessité d'endiguer la tragédie dans laquelle est plongée ce pays et d'ouvrir

la voie à une transition politique vers la paix et la démocratie.

En vue d'empêcher que la situation ne devienne encore plus critique et n'entraîne dans la violence l'ensemble de la zone environnante, il est impératif de chercher une solution conforme au mandat exposé dans le communiqué publié le 30 juin 2012 à Genève par le Groupe d'action pour la Syrie (voir A/66/865, annexe). À cet égard, nous saluons également l'accord conclu récemment entre le Secrétaire d'État des États-Unis et le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie en vue de la tenue d'une conférence internationale visant à ouvrir la voie à une transition pacifique et inclusive en Syrie.

L'objectif final de tout processus de négociation doit être, comme le dit, au paragraphe 26, le texte de la résolution adoptée, d'instaurer en République arabe syrienne « un régime politique civil, démocratique et pluraliste fondé sur l'égalité des citoyens sans distinction de sexe, de religion ou d'ethnie ». C'est la raison pour laquelle nous refusons aussi bien le statu quo de répression et de crimes contre la population civile que l'imposition de l'intolérance, le sectarisme ou la violence terroriste.

Le Costa Rica fait le vœu que la représentation du peuple syrien s'incarne le plus vite possible dans un Gouvernement qui soit le produit de la volonté populaire librement exprimée, et ne soit pas imposé par la voie militaire par un groupe quelconque. Nous lançons un appel urgent au Gouvernement syrien afin qu'il respecte son engagement à l'égard du droit international, et en particulier du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Si cet impératif incombe essentiellement aux autorités officielles, il concerne aussi l'opposition armée et tout pays directement ou indirectement lié au conflit. Nous réitérons la demande formulée en janvier devant le Conseil de sécurité par un groupe de pays dont nous faisons partie afin que soient conférées à la Cour pénale internationale la compétence et l'autorité d'enquêter sur les responsables des crimes les plus graves commis en Syrie.

Enfin, nous souhaitons souligner que c'est au seul peuple syrien qu'il appartient de décider de la forme que la Syrie entend donner à l'organisation de son gouvernement et de ses institutions.

M^{me} Birananda (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande a examiné avec le plus grand soin la résolution adoptée aujourd'hui (résolution 67/262). Nous

avons décidé de voter pour ce texte afin de marquer notre profonde préoccupation face à l'aggravation de la crise en Syrie. Toutefois, cet appui n'implique nullement que nous entérinions l'ensemble du texte de la résolution, dont certains des paragraphes sont pour nous sources de légitimes préoccupations : premièrement, nous sommes convaincus que la question de la représentation légitime ne saurait être décidée que par le peuple syrien dans le cadre d'un processus électoral démocratique libre, équitable et ouvert à tous; deuxièmement, notre appui à cette résolution n'implique nullement que nous fermions les yeux sur tout acte représentant une violation du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'États souverains, consacré dans la Charte des Nations Unies. Nous considérons également que la crise en Syrie ne peut être réglée que par des moyens pacifiques. Aussi appelons-nous toutes les parties concernées à mettre fin à la violence par la non-violence.

La Thaïlande réitère sa ferme condamnation des actes de violence commis à l'encontre de la population civile innocente, qui se sont déjà soldés par la mort de plus de 80 000 personnes et ont forcé plus d'1,5 million de Syriens à se réfugier dans les pays voisins. Nous sommes également profondément préoccupés par la crise humanitaire qui se déroule en Syrie. Nous appelons par conséquent toutes les parties au conflit à assurer un accès sûr et sans entrave de l'assistance humanitaire aux populations touchées et à aider ceux qui en ont besoin à accéder à cette assistance.

Compte tenu de l'ampleur de la crise, la communauté internationale doit mettre un terme à la violence et apporter un appui actif à une transition politique pacifique en Syrie. À cet égard, nous estimons que tout changement opéré en Syrie doit se faire de la façon la plus ouverte, avec la pleine participation du peuple syrien et dans le respect de ses droits fondamentaux et de sa dignité.

M. Seger (Suisse) : Je voudrais souligner deux points que la Suisse considère comme particulièrement importants : premièrement, la nécessité de résoudre le conflit par le dialogue politique et deuxièmement, la question de la responsabilité des crimes commis en Syrie. La Suisse soutient tous les efforts diplomatiques répondant aux intérêts légitimes du peuple syrien en vue de mettre un terme à l'escalade de la violence. Nous saluons tout particulièrement l'initiative des Ministres des affaires étrangères russe et américain en vue d'organiser une conférence internationale afin de trouver une solution au conflit. Nous continuons

également à soutenir pleinement la mission politique du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, M. Brahimi.

La résolution adoptée (résolution 67/262) demande une transition politique et l'instauration d'un dialogue entre les interlocuteurs crédibles représentant le Gouvernement et l'opposition. La Suisse soutient cette volonté d'œuvrer en faveur d'une solution politique concertée. Dans la même logique, la Suisse salue l'établissement de la Coalition nationale et sa disposition en faveur d'une Syrie plurielle et démocratique. Elle salue également les résolutions de la Ligue des États arabes préconisant une solution politique par le dialogue. Pour la Suisse, la résolution n'équivaut cependant pas à une reconnaissance de la Coalition nationale : la Suisse a pour pratique de reconnaître des États et non des gouvernements.

En Syrie, des abus et des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire continuent d'être perpétrés par toutes les parties au conflit. La Suisse s'associe pleinement à la ferme condamnation de toutes ces violations telle qu'exprimée dans la présente résolution, quels qu'en soient les auteurs. Si ces actes criminels restent impunis, la violence ne fera qu'augmenter. Nous rappelons que quand un État n'a pas la possibilité ou la volonté de poursuivre les auteurs de violations et de crimes internationaux, la communauté internationale a la responsabilité de faire en sorte que ces crimes soient poursuivis. La lutte contre l'impunité est une condition essentielle de l'établissement d'une paix durable en Syrie.

La Suisse note que l'Assemblée générale mentionne dans cette résolution la responsabilité des crimes commis en Syrie et cite la justice pénale internationale comme l'un des moyens d'y parvenir. Nous sommes convaincus qu'une référence plus explicite à la Cour pénale internationale pourrait mieux refléter les développements et les positions en la matière.

La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a appelé à déférer devant la Cour pénale internationale la situation en Syrie en raison des violations massives qui y sont commises et de l'impunité totale qui règne dans le pays. L'ensemble des procédures spéciales, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide ainsi que la commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme, dans son dernier rapport, ont tous appelé à déférer la situation en Syrie à la Cour pénale internationale.

Ces appels ont aussi trouvé un écho dans une lettre envoyée au Conseil de sécurité au nom de 58 États le 14 janvier dernier, dans une déclaration commune lue par la Libye au nom de 64 États lors du dialogue interactif avec la commission d'enquête et, plus récemment, dans la résolution 22/24 du Conseil des droits de l'homme adoptée le 22 mars 2013.

Nous saluons la décision de l'Assemblée générale d'inviter la commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme à une séance d'information de l'Assemblée générale dans le but de faire avancer cette discussion. Nous proposons que cette visite se déroule le plus vite possible et que le Conseil de sécurité envisage de son côté la possibilité de donner à la commission une occasion de l'informer.

M. Aquino (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou a voté pour la résolution 67/262, sur la base des considérations suivantes.

Face à la gravité de la situation qui règne en Syrie, le Pérou a considéré en effet qu'il était indispensable de joindre sa voix à l'appel urgent à la cessation de toutes les formes de violences dans ce pays, de réitérer la nécessité d'aborder d'urgence la question de la situation humanitaire du peuple syrien et de jeter les fondements d'une transition politique menée par les Syriens eux-mêmes.

Le Pérou a suivi la crise en Syrie depuis le début, en optant dès l'abord pour une condamnation de toutes les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme dont se rendent coupables l'une ou l'autre des parties. Nous avons maintenu cette position dans toutes les enceintes multilatérales.

Le vote favorable du Pérou sur cette résolution n'a nullement valeur de reconnaissance ou de légitimation de la représentation de la Coalition nationale des forces de l'opposition et de la révolution syriennes, lesquelles relèvent du seul peuple syrien.

En ce qui concerne la mention que l'Assemblée générale se félicite des résolutions pertinentes prises par la Ligue des États arabes sur la situation en Syrie, le Pérou souhaite faire consigner ses réserves.

Enfin, le Pérou appelle à la cessation immédiate de la violence et réaffirme son appui aux efforts du Secrétaire général et du Représentant spécial conjoint.

M. Dos Santos (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait très brièvement expliquer son

abstention dans le vote sur la résolution 67/262 intitulée « La situation en République arabe syrienne ».

La République du Paraguay accorde une valeur suprême aux droits de l'homme, conformément aux dispositions de sa Constitution nationale et aux conventions et traités internationaux auxquels elle est partie. À cet égard, conformément aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, nous avons voté pour toutes les précédentes résolutions relatives à la situation en Syrie, en raison de notre préoccupation face aux actes de violence subis par la population civile. De même, nous avons, à l'instar des autres délégations, accompagné les initiatives prises relativement aux violations des droits de l'homme.

En cette occasion, cependant, nous avons décidé, après un examen soigneux de la résolution, de nous abstenir dans le vote sur ce texte, dont nous pensons que certains des paragraphes contredisent des principes précis consacrés par la Charte, fondamentalement le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Nous considérons en outre qu'en l'état, le document ne peut contribuer à un rapprochement entre les parties dans la recherche d'un cadre de négociation permettant de mettre un terme au conflit. Nous estimons que les démarches et les initiatives de l'Organisation doivent être en accord avec les principes énoncés dans la Charte et qu'elles doivent donner lieu à des actions pratiques, réalistes, équilibrées et justes.

Le Paraguay réaffirme qu'il continuera d'accompagner toutes les initiatives prises par la communauté internationale en vue de la cessation des hostilités entre les parties. De même, nous appuierons, sur le plan de l'aide humanitaire, toute démarche destinée à répondre aux besoins des victimes du conflit et à permettre l'avènement d'une paix durable.

M^{me} Lalic Smajevic (Serbie) (*parle en anglais*) : La Serbie a voté pour le texte de la résolution 67/262, étant entendu que tous les efforts internationaux doivent ne viser que la cessation d'urgence de la violence. La Serbie appuie pleinement le principe du règlement pacifique de tous les différends et elle souligne la nécessité d'un dialogue politique global entre toutes les parties au conflit, dans le but de parvenir à un règlement politique viable de la crise syrienne en cours par la voie d'un dialogue politique ouvert à tous, sous la direction des Syriens, qui contribue à la stabilité de la région.

La Serbie se réjouit de l'annonce faite par le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie et le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à Moscou, le 7 mai, d'un accord sur les modalités d'une issue à la crise syrienne fondées sur le communiqué (voir A/66/865, annexe) publié à Genève le 30 juin 2012.

M^{me} Richards (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement jamaïcain demeure profondément préoccupé par la dégradation de la situation humanitaire en Syrie, et notamment par les conséquences qu'a la crise sur les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. Nous sommes réellement navrés de ce que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés ait estimé le nombre des victimes à près de 70 000 personnes, tandis que le nombre des réfugiés s'élève à quelque 1,2 million de personnes, et celui des personnes déplacées, à 1,4 million. Nous sommes également conscients des répercussions que la crise en Syrie a sur les pays voisins.

Il est urgent de trouver de concert un règlement pacifique à la situation en Syrie si l'on veut s'attaquer à la crise humanitaire et aux autres crises connexes. Ce règlement doit se fonder sur un processus politique ouvert à tous. La Jamaïque maintient par conséquent son appui aux efforts déployés par le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes et à la mise en œuvre par toutes les parties de son plan de transition en vue de parvenir à un règlement négocié de la crise. Il s'agit d'une démarche démocratique qui doit se fonder sur un dialogue entre toutes les parties et surtout, tenir compte des souhaits du peuple syrien. Nous continuons d'espérer que la conférence internationale prévue sur la Syrie à l'initiative des États-Unis et de la Russie contribuera à cette transition pacifique.

La résolution adoptée aujourd'hui (résolution 67/262) réaffirme cette démarche et, surtout, envisage les actions à mener face à la terrible crise humanitaire. La Jamaïque reste d'avis que c'est avant tout au Gouvernement syrien qu'incombe la responsabilité de protéger ses concitoyens et de s'attaquer d'urgence à la crise humanitaire qui ne cesse d'empirer. Nous appelons donc une fois de plus le Gouvernement syrien à prendre les mesures qui s'imposent pour endiguer les flux de réfugiés et de personnes déplacées et offrir une protection à tous ses ressortissants.

Nous sommes cependant préoccupés de ce que les références faites dans la résolution à une transition politique puissent être interprétées comme sanctionnant

au niveau international l'adoption, dans le cadre du processus syrien, d'une autre voie que celle qu'envisage le plan de transition énoncé dans le communiqué final (voir A/66/865, annexe) publié le 30 juin 2012 à Genève par le Groupe d'action pour la Syrie.

Le plan de transition garantit la sécurité de tous dans un climat de stabilité et de calme. Entre autres choses, il prévoit la définition des étapes claires et irréversibles de la transition suivant un calendrier précis et la mise en place d'un organe de gouvernement transitoire.

La Jamaïque rappelle à quel point il importe de respecter les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les normes du droit international. C'est pourquoi elle a pris la décision de s'abstenir dans le vote sur la résolution. Toutefois, notre abstention ne doit en aucun cas être interprétée comme de l'indifférence face à la terrible situation que connaît la population syrienne. Nous appelons à une action urgente et unie, y compris au Conseil de sécurité, pour avancer vers une solution politique en Syrie, et nous nous faisons l'écho de l'appel lancé à toutes les parties, le Gouvernement, l'opposition mais aussi la population, pour qu'elles choisissent la voie du dialogue pour instaurer la paix.

M^{me} Morgan (Mexique) (*parle en espagnol*) : La situation en Syrie est l'un des problèmes les plus pressants à l'ordre du jour international. Les graves conséquences engendrées par le conflit syrien, notamment ses inquiétantes retombées humanitaires et l'inaction tout à fait regrettable du Conseil de sécurité s'agissant de mettre fin à cette situation, font que l'Assemblée générale se doit de se prononcer sur cette question et d'envoyer un message fort aux acteurs impliqués dans cette crise.

Le Mexique a voté pour la résolution adoptée tout à l'heure (résolution 67/262) parce que nous estimons qu'il est impossible de rester sans rien faire face à une crise de cette ampleur. C'est pourquoi nous remercions les coauteurs du texte de l'initiative qu'ils ont prise. Nous savons notamment gré à la Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies de ses importants efforts en direction des groupes régionaux afin de répondre aux préoccupations que suscitait le texte. Toutefois le Mexique estime que le processus de consultation aurait dû être plus ouvert, plus transparent et plus participatif afin de prendre en compte les propositions de toutes les délégations.

Bien qu'il appuie énergiquement la résolution, le Mexique considère qu'il est impératif d'énoncer de manière objective et équilibrée la responsabilité des deux parties en ce qui concerne le recours à la violence et les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. S'il est indiscutable que la responsabilité première en la matière incombe au Gouvernement syrien, on ne peut ignorer les différents rapports remis au Conseil des droits de l'homme, qui en plus de décrire les violations graves et systématiques des droits de l'homme qui ont été commises par les autorités syriennes, montrent également que les groupes armés de l'opposition mettent eux aussi en danger la population civile en transformant des zones résidentielles en objectifs militaires.

Le Mexique tient également à rappeler que la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne a, elle aussi, indiqué qu'il existe suffisamment d'indices pour considérer que l'opposition armée, tout comme les forces gouvernementales, a commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Par conséquent, il importe que la communauté internationale veille à ce que les auteurs de ces crimes en répondent devant la justice, afin de lutter contre l'impunité et de favoriser l'instauration d'une stabilité durable dans la région.

Je voudrais souligner une nouvelle fois que le Mexique est opposé à ce que le conflit se militarise davantage. C'est pourquoi nous aurions préféré que le texte de la résolution inclue un appel à la communauté internationale pour qu'elle empêche le transfert d'armes et de matériel militaire à l'une ou l'autre partie.

Enfin, nous insistons sur le fait que c'est au peuple syrien et à lui seul qu'il revient de décider de son avenir, de déterminer quelle est la solution politique la plus appropriée pour mettre fin au conflit et de choisir qui sont ses représentants légitimes.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Colombie a voté pour la résolution 67/262 pour manifester une fois de plus son attachement à la recherche d'une solution politique au conflit en Syrie et son rejet absolu de toutes les violences qui sont perpétrées dans ce pays depuis les 26 derniers mois. La résolution prévoit une série de mesures pour répondre à la grave crise humanitaire et mettre un terme aux violations des droits de l'homme et aux exactions.

Dans l'esprit du Communiqué de Genève de 2012 (voir A/66/865, annexe), nous estimons que seul un dialogue politique sans exclusive, mené par les Syriens eux-mêmes et prenant en compte les aspirations légitimes de toutes les composantes de la population, permettra d'avancer sur la voie d'une transition politique en vue de l'instauration d'un système démocratique véritable dans le pays. Telle est la position sans équivoque que la Colombie a défendue tout au long de son mandat au Conseil de sécurité au cours des deux années écoulées. De cette tribune, aujourd'hui, nous renouvelons notre appel au dialogue politique et à la cessation des hostilités.

Bien que la Coalition nationale des forces de l'opposition et de la révolution syriennes soit un interlocuteur nécessaire à toute transition politique, la Colombie estime que c'est exclusivement au peuple syrien qu'il appartient de décider qui sont ses représentants légitimes. L'Assemblée générale n'a pas à se prononcer sur la légitimité des représentants du peuple et à cet égard, nous estimons que l'adoption de la résolution n'octroie en aucune manière une telle légitimité à une quelconque partie de l'opposition syrienne.

La violence dans le pays atteint des niveaux sans précédent et la répression exercée depuis le début par le Gouvernement d'Al-Assad sur la population civile, qui réclame le libre exercice de ses droits fondamentaux, est inadmissible. Il est donc indispensable que la communauté internationale dans son ensemble reconnaisse qu'il n'y a pas d'option militaire possible et, sur ce point, la Colombie considère que la résolution n'encourage et n'autorise en aucun cas la livraison d'armes aux parties en conflit.

M. Barriga (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier les coauteurs de la résolution 67/262 d'avoir une nouvelle fois attiré l'attention de l'Assemblée générale sur la situation en République arabe syrienne. Nous estimons qu'il s'agit d'une initiative pertinente au regard de la situation effroyable qui règne dans ce pays, de ses effets déstabilisateurs sur la région et de l'incapacité manifeste du Conseil de sécurité à prendre ses responsabilités à cet égard.

La résolution montre que la communauté internationale n'entend pas demeurer silencieuse face à la tragédie qui se déroule en Syrie et dans les États voisins. Nous nous félicitons du fort accent mis sur la nécessité pour toutes les parties au conflit de respecter le droit international humanitaire et le droit des droits

de l'homme, de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et de travailler à une solution politique.

Nous attendons avec beaucoup d'intérêt l'exposé que l'Assemblée générale a demandé à la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne. Nous espérons que cette séance d'information pourra avoir lieu rapidement et déboucher sur une réponse appropriée de l'Assemblée.

Dans le même temps, nous tenons à exprimer officiellement notre malaise quant à la manière dont le texte a été négocié. Il est indispensable que sur une question aussi importante le processus de négociation à l'Assemblée générale soit plus transparent. Nous espérons donc que, le cas échéant, les prochaines consultations se dérouleront de manière plus ouverte et plus participative.

Nous estimons également qu'avec cette adoption, l'Assemblée générale a manqué une occasion d'affirmer de manière catégorique la nécessité qu'il soit répondu de toutes les atrocités commises en Syrie.

Nous sommes convaincus que les propositions que nous avons faites, mais qui n'ont pas été prises en compte, auraient permis d'améliorer considérablement le texte.

M. Charles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : La Trinité-et-Tobago s'est abstenue dans le vote sur la résolution 67/262, intitulée « La situation en République arabe syrienne ». Nonobstant cette abstention, la Trinité-et-Tobago tient à exprimer officiellement sa condamnation catégorique des violations flagrantes, systématiques et généralisées des droits de l'homme et du droit international humanitaire que les deux parties au conflit continuent de commettre.

Nous sommes parfaitement conscients des violences sexuelles et physiques qui sont infligées aux femmes, des souffrances inhumaines endurées par les enfants syriens, les plus d'un million de réfugiés et les déplacés bien plus nombreux encore qui vivent l'impensable du fait du conflit – une situation que décrit très bien la résolution. Nous approuvons le fait que la résolution exige de toutes les parties la fin immédiate de toutes les violations du droit international humanitaire, y compris les attaques contre les civils. La Trinité-et-Tobago approuve également l'appel lancé en faveur d'une transition politique sans exclusive conduite par les Syriens et menant à l'instauration d'un régime politique démocratique et pluraliste où tous les citoyens sont considérés comme égaux quelles que soient leur

appartenance ethnique, leurs convictions, leur couleur de peau, leur classe sociale ou leur race.

La Trinité-et-Tobago s'est abstenue dans le vote sur la résolution parce qu'elle estime que les États Membres n'ont pas suffisamment eu la possibilité de faire des observations sur le projet de texte. Nous considérons par ailleurs que certaines dispositions de la résolution relatives à la transition politique sont ambiguës. Une résolution de cet ordre doit être claire, précise, sans ambiguïté et ne pas prêter le flanc à des interprétations multiples qui risquent potentiellement de ruiner les nobles efforts qui sont déployés pour remédier à la situation humanitaire et des droits de l'homme en Syrie.

La Trinité-et-Tobago espère sincèrement que toutes les parties parviendront à s'entendre et à aplanir leurs divergences au nom de la paix, de la bonne gouvernance et du bien-être futur d'un peuple syrien qui n'a que trop souffert.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vrailas (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Croatie, pays adhérent; l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Islande, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, ainsi que la Géorgie souscrivent à la présente déclaration.

L'Union européenne a appuyé la résolution sur la Syrie qui a été adoptée aujourd'hui par l'Assemblée générale (résolution 67/262) et qui souligne une nouvelle fois l'urgence de trouver une solution politique à la crise en Syrie où plus de 80 000 personnes ont trouvé la mort. Cette crise a infligé d'indicibles souffrances à la population syrienne et déborde désormais les frontières du pays, déstabilisant gravement toute la région. À cet égard, nous rappelons une fois encore la nécessité de respecter la souveraineté et l'intégrité des États voisins de la Syrie et nous condamnons toutes les atteintes en la matière, qu'elles soient le fait d'acteurs étatiques ou non étatiques. L'Union européenne réaffirme également

son attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Syrie.

L'Union européenne a toujours défendu le plan de règlement politique énoncé dans le Communiqué de Genève (voir A/66/865, annexe) et nous approuvons pleinement l'appel conjoint lancé par le Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, et le Ministre russe des affaires étrangères, Sergey Lavrov, en faveur de la tenue d'une conférence internationale de paix sur la Syrie le plus rapidement possible, pour donner suite à la Conférence de Genève de juin 2012. Amener les deux camps à la table de négociation est le seul moyen de mettre en marche un processus politique. L'Union européenne est prête à contribuer de toutes les manières possibles à tous les efforts en ce sens. Nous espérons que les deux parties feront preuve de souplesse afin d'entamer rapidement un dialogue qui marquera le début d'un véritable processus de paix. Il est impératif que ce processus soit dirigé par les Syriens et que les différents interlocuteurs soient réellement habilités à mettre en œuvre sur le terrain les décisions qui seront prises. Nous renouvelons également notre plein appui au Représentant spécial conjoint, Lakhdar Brahimi, et exhortons toutes les parties à coopérer avec lui.

L'Union européenne s'est félicitée de la création de la Coalition nationale des forces de l'opposition et de la révolution syriennes, que nous reconnaissons comme le représentant légitime du peuple syrien. La Coalition est un interlocuteur valable, représentatif et nécessaire à toute transition politique, comme le souligne la résolution d'aujourd'hui. Il est absolument capital que toutes les forces d'opposition syriennes agissent de manière unie sur la voie d'une transition politique et au sein d'une coalition de l'opposition syrienne qui soit sans exclusion. Nous sommes déterminés à continuer de soutenir les efforts déployés par la Coalition pour être plus ouverte, rester attachée au respect des principes des droits de l'homme, de l'ouverture et de la démocratie et tendre la main à tous les groupes d'opposition et à toutes les composantes de la société civile syrienne. En cette étape décisive de la crise, nous nous félicitons que la Coalition ait accepté le principe d'un processus politique crédible et nous l'invitons instamment à saisir la chance offerte par l'initiative américano-russe.

L'Union européenne est consternée par la situation humanitaire effroyable dans laquelle se trouve la Syrie et par son impact sur les pays voisins. Comme l'ont montré de récents débats au Conseil de sécurité, la crise est clairement en train de devenir une menace

pour la paix et la sécurité internationales. Nous sommes extrêmement reconnaissants aux gouvernements et aux peuples des voisins de la Syrie et nous nous engageons à rester, dans le cadre de l'action internationale, le principal fournisseur d'aide humanitaire dans le contexte du conflit syrien. À cet égard, nous appelons les États Membres à honorer les promesses qu'ils ont faites, tout récemment encore à la conférence d'annonces de contributions organisée au Koweït.

La résolution d'aujourd'hui formule plusieurs exigences importantes afin de pouvoir faire face à la crise humanitaire, parmi lesquelles la nécessité de faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne en temps voulu et en toute sécurité dans toutes les zones touchées par les combats. Nous joignons notre voix à cet appel et demandons une nouvelle fois instamment au régime de Damas de permettre la fourniture de l'aide humanitaire de la manière la plus efficace qui soit, à toutes les populations qui en ont besoin, y compris en autorisant les opérations humanitaires transfrontalières, et d'accepter que davantage d'organisations humanitaires travaillent en Syrie.

L'Union européenne condamne énergiquement les exactions et les violations systématiques et généralisées des droits de l'homme et du droit international humanitaire et elle rappelle que le régime syrien est le responsable au premier chef de la violence actuelle. Nous demandons à toutes les parties au conflit de se conformer à leur obligation de respecter le droit international humanitaire, et notamment de protéger les installations médicales, le personnel soignant et les patients, et de demander des comptes à ceux qui dans leurs rangs n'observent pas cette règle. L'Union européenne réaffirme qu'aucune violation ni exaction de ce type ne doit demeurer impunie et elle rappelle que le Conseil de sécurité peut, à tout moment, saisir la Cour pénale internationale de la situation en Syrie, comme l'a demandé la Suisse dans une lettre adressée au Conseil de sécurité le 14 janvier 2013. Nous n'avons de cesse d'appeler le Conseil à examiner d'urgence tous les aspects de la situation en Syrie, y compris celui-là. L'Union européenne demande en outre aux parties au conflit de respecter le patrimoine culturel de la Syrie et l'ensemble de ses sites religieux. Nous condamnons les attaques contre des chefs spirituels, toutes religions et confessions comprises.

L'Union européenne reste extrêmement préoccupée par les allégations selon lesquelles des armes chimiques seraient utilisées en Syrie. Nous insistons

sur le fait que tout recours à des armes chimiques, que ce soit par l'État ou par des acteurs non étatiques, est une abomination et doit être condamné sans réserve. Il était important que soit envoyé aujourd'hui un message clair exigeant des autorités syriennes qu'elles respectent strictement les obligations qui leur incombent en vertu du droit international dans le domaine des armes chimiques et biologiques et s'abstiennent d'utiliser ou de transférer toutes armes chimiques et biologiques ou tout autre matériel connexe.

L'Union européenne appuie pleinement la décision du Secrétaire général d'enquêter sur toutes les allégations d'emploi d'armes chimiques. Il est impératif que toutes les parties coopèrent pleinement et accordent un accès libre et sans entrave à l'équipe d'enquête. Il faut en outre assurer la sécurité des stocks d'armes chimiques, en attendant que leur destruction ait été vérifiée de manière indépendante sous la supervision de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Aujourd'hui, l'Assemblée générale a envoyé un message important que l'Union européenne appuie pleinement. Il faut maintenant agir et avancer vers une transition politique véritable en Syrie qui rompra franchement les amarres du passé et donnera enfin naissance à une Syrie où le régime politique sera civil, démocratique et pluraliste et où tous les citoyens seront égaux sans distinction de sexe, de religion ou d'ethnie.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

M^{re} Chullikatt (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Pour information, avant d'entamer ma déclaration, je voudrais aborder une question d'ordre procédural relative à la liste des orateurs. Conformément à la résolution 58/314 de l'Assemblée générale, le Saint-Siège a le droit de prendre la parole immédiatement après les États Membres. J'aurais donc dû intervenir tout de suite après le dernier État Membre inscrit sur la liste.

À l'occasion de l'adoption aujourd'hui par l'Assemblée générale de la résolution sur la situation en République arabe syrienne (résolution 67/262), je tiens une fois de plus à indiquer que c'est avec une vive inquiétude que le Saint-Siège suit la spirale ininterrompue de violence qui s'est emparée de la Syrie depuis maintenant plus de deux ans. À cet égard, je rappellerai les paroles du pape François prononcées dans son message *urbi et orbi* le dimanche de Pâques :

Que de sang a été versé! Et que de souffrances devront encore être infligées avant qu'on réussisse à trouver une solution politique à la crise?

Les parties continuant de se livrer à des combats, il faut d'urgence que ceux qui sont en position d'exercer une influence sur elles les appellent à cesser immédiatement le bain de sang et les violations continues des droits de l'homme, qui ne font qu'ouvrir la voie à toujours plus de représailles et de récriminations. Si nous voulons reconstituer une société pacifique et ne pas abandonner le peuple syrien à un avenir violent et incertain, un changement de cap radical s'impose.

Il faut espérer que le résultat du débat d'aujourd'hui représentera un pas en avant sur la voie d'un dialogue politique dirigé par les Syriens que toutes les parties appellent de leurs vœux mais qui paraît pourtant encore bien lointain. Ce n'est qu'avec l'engagement de tous les partis politiques et des différentes composantes de la société civile, y compris les représentants des divers groupes religieux qui composent cette magnifique et séculaire mosaïque qu'est la société syrienne, que nous pouvons prétendre offrir une solution et un espoir de reconstruction du tissu social et des institutions publiques d'une Syrie qui se tiendrait de nouveau debout. Ce renouveau doit se fonder sur les principes des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de l'état de droit et de la bonne gouvernance des affaires publiques, mais aussi du respect de la diversité ethnique et religieuse de la Syrie.

Nous connaissons tous les tristes chiffres qui témoignent de la catastrophe humanitaire dans laquelle est plongée la Syrie. Il y a quelques semaines à peine, les responsables des principaux organismes humanitaires du système des Nations Unies ont présenté ces chiffres au Conseil. Ma délégation estime donc particulièrement urgent d'appeler la communauté internationale à agir et à venir en aide, ne serait-ce que financièrement, à ces organismes et aux pays qui, de façon méritoire, accueillent les personnes qui fuient les combats. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'effondrement des plus fragiles de ces pays entraînerait une crise humanitaire sans précédent qui aurait des répercussions extrêmement graves sur l'ensemble de la communauté internationale. Ce qu'il faut ici, ce ne sont pas tant des actes de générosité que des actions qui puissent véritablement instaurer durablement la paix, la sécurité et le bien commun pour le monde entier.

Il faut en outre que les parties belligérantes reconnaissent leur obligation de respecter le droit

international humanitaire, notamment en garantissant aux travailleurs humanitaires un accès immédiat et sûr aux personnes qui sont les plus en détresse. À cet égard, ma délégation demande que la protection des établissements de santé soit assurée, qu'ils fassent l'objet d'attaques délibérées ou qu'ils pâtissent des effets de l'utilisation aveugle de la violence armée et que le personnel de santé ne puisse pas travailler dans la liberté et la sérénité indispensables à l'accomplissement de sa mission ou qu'il soit forcé de renier son éthique professionnelle et de refuser de soigner sans aucune distinction tout blessé.

En conclusion, le Saint-Siège, qui n'a d'autre intérêt que l'espoir sincère de voir cesser tous les actes de violence contre la population syrienne, qui compte dans ses rangs certaines des plus vieilles communautés chrétiennes du monde remontant au premier siècle après J.-C., et pour lesquelles nous sommes particulièrement inquiets, souhaite que tous les Syriens puissent reprendre la coexistence pacifique et harmonieuse qui est la marque de la société syrienne depuis des siècles. À cet égard, ma délégation saisit cette occasion pour demander à la communauté internationale de l'aider à obtenir le plus rapidement possible la libération des personnes innocentes qui ont été kidnappées par des groupes armés, notamment les deux métropoles d'Alep, Paul Yazigi, de l'Église orthodoxe grecque, et Mar Gregorios Yohanna Ibrahim, de l'Église syriaque orthodoxe d'Antioche, qui sont toujours entre les mains de leurs ravisseurs.

Face au jugement de l'histoire et de tous les hommes de bonne volonté, il incombe à tous les individus et à tous les États ainsi qu'aux institutions internationales d'aider à clore définitivement ce chapitre douloureux de l'histoire syrienne et à trouver une solution durable à la hauteur de la dignité de la population de cette grande nation.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Bahamas qui souhaite s'exprimer au titre des explications de vote après le vote.

M. Newry (Bahamas) (*parle en anglais*) : Les Bahamas partagent solennellement l'inquiétude et l'indignation générales de la communauté internationale face à la violence, à l'effusion de sang et au chaos que la crise en République arabe syrienne continue d'infliger jour après jour à la population de ce pays, et tout particulièrement aux civils.

La résolution adoptée aujourd'hui (résolution 67/262) contient de nombreux éléments constructifs que les Bahamas soutiennent résolument. Nous n'avons pas hésité à ajouter notre voix à celles qui appellent à la cessation immédiate de toutes les violations du droit international humanitaire. Partageant la préoccupation générale, nous condamnons nous aussi les graves violations des droits de l'homme, notamment des femmes et des enfants, commises par les individus qui se livrent à des violences sexuelles et à des sévices physiques. Nous convenons aussi pleinement de la nécessité d'atténuer les souffrances des millions de déplacés internes et de tous les réfugiés. Ces Syriens, en particulier, payent injustement le prix de la crise de leur mort et des pertes et souffrances qu'ils endurent.

Les Bahamas remercient elles aussi les pays voisins de la Syrie de l'aide qu'ils apportent et elles se félicitent que dans cette résolution, l'Assemblée générale réaffirme son appui à la mission du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, aux efforts entrepris par la Ligue des États arabes au nom de la Syrie, et à toutes les démarches diplomatiques visant à parvenir à une solution pacifique.

Même si nous estimons que cette résolution n'est pas aussi équilibrée qu'elle aurait pu l'être, nous jugeons que dans l'ensemble elle apporte un appui au peuple syrien. Notre vote pour ne signifie pas que nous acceptons que les principes relatifs à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États consacrés par la Charte des Nations Unies soient violés. Nous demandons à nouveau aux deux parties d'œuvrer à un règlement pacifique du conflit.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer clairement que selon nous, il est du devoir et de la compétence de l'Assemblée générale de faire cesser les tueries et les hostilités. C'est pourquoi les Bahamas ont voté pour la résolution.

Nous souhaitons également faire écho à la remarque de l'observateur du Saint-Siège au sujet des anomalies de procédure relatives à la liste des orateurs, dont nous espérons qu'elles ne se renouvelleront pas à l'avenir.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Bien que ma délégation regrette l'adoption de cette résolution biaisée et déséquilibrée (résolution 67/262) pour les raisons que j'ai données dans la déclaration que j'ai prononcée avant le vote,

elle tient cependant à remercier tous les États qui n'ont pas voté pour de leur prise de position responsable à l'égard des principes de l'ONU et des dispositions du droit international.

Il est en effet gratifiant de constater que la majorité des déclarations prononcées ce matin avant le vote étaient positives dans leur message et raisonnables dans leur approche, ce qui a permis d'exposer au grand jour les véritables intentions de certains des auteurs de la résolution. Seules deux ou trois délégations ne sont pas allées dans ce sens, leurs déclarations reflétant la volonté de leurs capitales de perpétuer et d'exacerber la situation et d'empêcher tout règlement politique consensuel de la crise syrienne. Une telle prise de position publique va à l'encontre de l'appui international croissant en faveur d'un règlement politique consensuel dirigé par les Syriens qui réponde aux intérêts, aux exigences et aux aspirations de la population syrienne. Forts de notre foi en une telle solution politique et de notre volonté de préserver les intérêts de notre peuple, nous ne tomberons pas dans le piège de la provocation et des querelles. Au contraire, nous allons nous attaquer au fond même du problème en faisant preuve en tant que nation du plus grand sens des responsabilités possible.

Le faible appui dont jouit la résolution adoptée en fin de matinée et le nombre accru d'États qui s'y sont opposés par rapport à la précédente résolution montrent que la communauté internationale est de plus en plus consciente des dimensions et des caractéristiques de la situation en Syrie : ingérence étrangère, parrainage du terrorisme, radicalisation croissante et rejet du dialogue. Nous espérons que l'ONU et ses États Membres aideront la Syrie et sa population à faire obstacle à la culture du radicalisme et du terrorisme et à encourager l'instauration d'un dialogue national global aux fins d'un règlement pacifique de la crise.

Dans le même temps, nous espérons que l'ONU et ses États Membres effectueront une lecture attentive des événements qui se déroulent actuellement, sans se laisser influencer par certaines parties prenantes, que ce soit dans la région ou au-delà, de manière à préserver les principes du droit international et à concrétiser l'aspiration du peuple syrien à vivre dans la dignité sur sa terre natale. La douleur de notre peuple importe plus que les visées de certaines parties qui font le commerce de la douleur, du sang, du terrorisme, du radicalisme et de la connivence.

Je voudrais partager certaines réflexions avec l'Assemblée afin de réfuter quelques-unes des

allégations et déclarations trompeuses que nous avons entendues.

Il importe de réaliser qu'en dépit du fait que le Qatar a présenté la résolution, ce texte n'est pas de son cru et que ce pays n'a été utilisé que comme un moyen de parvenir à une fin. Ce n'est un secret pour personne que les régimes saoudien, qatarien et turc persistent à financer le terrorisme djihadiste transnational. Le Représentant spécial conjoint, M. Brahimi, dans son dernier exposé au Conseil de sécurité, a indiqué qu'il y a actuellement quelque 40 000 terroristes étrangers présents en Syrie qui participent à l'effusion de sang. Parmi eux, on trouve plus de 1 000 européens takfiristes et salafistes membres d'Al-Qaïda.

Dans ma déclaration de ce matin, j'ai signalé que les services de renseignement qatariens étaient impliqués dans l'enlèvement de plusieurs membres du bataillon philippin déployé au sein de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. J'ai également déclaré que des hauts responsables du Secrétariat étaient au courant de ce crime atroce. Il est donc étrange que le Secrétaire général se soit publiquement félicité « de l'aide fournie par le Qatar et d'autres acteurs concernés en vue d'obtenir leur libération ». Nous ne pouvons que nous demander comment le Qatar peut avoir une influence aussi considérable sur les groupes terroristes qui ont enlevé des soldats de la paix, sans être étroitement lié à ces groupes. Dans quelle mesure la position du Secrétariat reflète-t-elle l'implication du Qatar dans l'enlèvement de ces soldats de la paix et le fait que leur vie a été mise en danger? Qui demandera des comptes aux autorités qatariennes pour leur impudence?

Peut-être que mon collègue, le Représentant permanent de l'Arabie saoudite, n'a pas bien mes propos. Je l'invite donc à relire ma déclaration, dont le texte est disponible en anglais et en arabe. Je tiens aussi à souligner que le représentant saoudien a tort à deux égards. Premièrement, il a donné une fausse image des événements dans mon pays. Ce n'est pas une surprise puisque les autorités de son pays sont pleinement impliquées dans les activités terroristes et l'aggravation de la situation en Syrie. Sa deuxième erreur a été de m'attribuer des propos que je n'ai jamais tenus. La conclusion qu'il en a tirée est donc fautive et participe de sa lecture inexacte.

Je rappelle également que la délégation française a fait échouer la publication par le Conseil de sécurité de plusieurs déclarations à la presse condamnant les

activités terroristes menées en Syrie par des groupes armés liés à Al-Qaïda. Ces actes terroristes ont fauché la vie de milliers de Syriens innocents. La délégation française a notamment empêché le Conseil de sécurité de publier une déclaration à la presse condamnant la tentative d'assassinat du chef du Gouvernement syrien. Le Gouvernement français fait donc preuve d'une hypocrisie sans précédent. Comment peut-il prétendre mener une guerre contre les groupes terroristes liés à Al-Qaïda en Afrique et notamment dans la région du Sahel alors que, dans le même temps, il encourage, parraine et appuie les activités de ces mêmes groupes terroristes en Syrie?

Il y a un an, les forces de sécurité françaises ont tué dans la ville de Toulouse un terroriste français d'origine maghrébine nommé Mohammed Merah. Pour tuer ce terroriste, 3 000 membres des troupes

d'élite d'intervention des services de sécurité français – 3 000 – ont été mobilisés. Le corps de ce terroriste était criblé de milliers de balles. Aujourd'hui, voilà que le représentant français improvise devant nous un discours dans lequel il affirme que le Gouvernement syrien agresse son peuple. Si la lutte contre le terrorisme en France est licite alors la lutte contre le terrorisme partout ailleurs l'est également. En Syrie, nous combattons le même terrorisme que celui que le Gouvernement français combat sur son territoire. L'hypocrisie de la France est ainsi dévoilée au grand jour et révélée aux yeux de tous ceux qui ont confiance dans les dispositions du droit international.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :
L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 33 de l'ordre du jour

La séance est levée à 16 h 50.